

Deuxième séance, jeudi 22 juin 2017

Présidence de M. Bruno Boschung, président

SOMMAIRE: Communications. – Assermentations. – Projet de loi 2016-DSJ-236 Adaptation de la période administrative de certaines commissions; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Motion 2017-GC-7 Stéphanice Peiry/Laurent Dietrich Modification de l'ouverture des commerces le samedi; prise en considération. – Requête 2017-GC-109 Traitement de la motion 2017-GC-108 (Révision de la loi sur les préfets): procédure accélérée (art. 174s. LGC); prise en considération. – Rapport d'activité 2017-GC-99 Conseil de la magistrature (2016); discussion. – Rapport d'activité 2017-DSAS-16 Réseau fribourgeois de santé mentale (2016); discussion. – Rapport d'activité 2017-GC-98 Commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital intercantonal de la Broye (CIP HIB; 2016); discussion. – Elections. – Clôture.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Giovanna Garghentini Python, Claude Chassot, Dominique Zamofing, Madeleine Hayoz, Katharina Thalman-Bolz, Rudolf Herren, René Kolly, Markus Ith, Pierre-André Grandgirard; sans: Chantal Müller, Emanuel Waeber.

M^{me} et MM. Olivier Curty, Marie Garnier, Georges Godel, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Assermentation

Assermentation de M^{mes} et MM. Daniel Bächler, Nicole Alexandra Piano Aeby, Valérie Dewarrat, René Stritt et Jean-Bernard Bapst, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de juin 2017.

- > Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Mesdames et Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre. (*Applaudissements!*)

Elections

3 membres (députés) de la Commission de la Haute école pédagogique Fribourg (HEP-PH FR)

Discussion

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Nous venons de décider que le groupe démocrate-chrétien allait retirer notre candidate Madeleine Hayoz donnant le privilège aux élus sortants de cette commission.

Projet de loi 2016-DSJ-236 Adaptation de la durée de la période administrative de certaines commissions¹

Rapporteur: **Nicolas Kolly** (*UDC/SVP, SC*).

Commissaire: **Maurice Ropraz**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. J'ai le plaisir de vous présenter le rapport de la commission parlementaire qui a examiné le projet de loi adaptant la durée de la période administrative de certaines commissions.

Depuis le 1^{er} juillet 2017, la durée des fonctions publiques accessoires est passée de quatre à cinq ans et le nombre de périodes a été limité à trois, soit un maximum de quinze ans. Cette modification découle de celle adaptée par le Grand Conseil en 2015. Le présent projet de loi va dans ce sens et vise à uniformiser la durée des mandats de certains organes: il s'agit du Conseil d'administration de l'OCN, de la commission découlant de la loi sur les établissements publics ainsi que de celle découlant de la loi sur l'Office cantonal du matériel scolaire.

¹ Message pp. 983ss.

En outre, la loi sur les établissements publics subit une autre modification visant la composition de la Commission des examens professionnels des cafetiers restaurateurs, plus précisément la compétence de désigner le cinquième membre. Dans l'effet, ce membre est également désigné par les milieux professionnels au même titre que les trois autres représentants mentionnés dans la loi. La modification formalise donc cette pratique. Il n'y a pas d'autres modifications à signaler. Comme vous pouvez le constater, ce n'est pas ce projet de loi qui va révolutionner la République. Ce type de projet aurait donc pu être réuni à un autre ou être transmis à une commission permanente afin d'éviter la nomination d'une commission ad hoc pour traiter ce projet, ce qui nous a apparus disproportionné.

Avec ces considérants, la commission vous recommande d'entrer en matière et d'accepter le projet de loi du Conseil d'Etat.

Le Commissaire. Je remercie la commission pour l'examen de ce projet de loi. Effectivement, c'est de pure formalité, puisque le Conseil d'Etat vous propose d'adapter la durée de la période administrative, qui est, comme on vient de le dire, passée de quatre à cinq ans à partir du 1^{er} juillet 2017. Il s'agit donc d'adapter les dispositions légales qui ne sont pas encore compatibles avec ce principe, avec ces règles étant précisé effectivement que les membres des commissions de l'Etat ne pourront à l'avenir que siéger au maximum quinze ans. Ce projet n'a pas de conséquence financière, ni d'implication en matière de personnel. Je vous remercie d'ores et déjà pour l'entrée en matière que vous lui accorderez.

Chassot Denis (VCG/MLG, BR). La modification de la loi concernant la durée de la période administrative de certaines commissions – qui passe de quatre à cinq ans pour coïncider avec la durée de la législature – limite également le nombre de périodes successives. Ce dernier est réduit à trois, ce qui ramène la durée maximale de ces fonctions à quinze ans. Il s'agit d'une adaptation des textes légaux qui ont déjà été approuvés à ce sujet et la loi est édictée pour des considérations formelles, sans enjeu sur les plans politique et financier. Notre groupe va accepter à l'unanimité cette modification de la loi, mais il souhaiterait simplement plus de transparence quant à la composition de ces commissions et quant à la représentation des divers groupes politiques.

Bertschi Jean (UDC/SVP, GL). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du projet de loi qui prévoit l'adaptation de la période administrative de certaines commissions. Notre groupe vous propose d'accepter cette loi selon la proposition de la commission.

Gaillard Bertrand (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du projet de loi adaptant la durée de la période administrative de certaines commissions. Leur durée est adaptée à la durée de la législature et le nombre de périodes réduit à trois. Sont concernés par le toilettage la loi

sur l'OCN (art. 5 al. 1), la loi sur les établissements publics (art. 12 al. 2) y compris la modification de l'article 1 sur la composition de la commission et la loi sur l'Office cantonal du matériel scolaire (art. 5 al. 1).

S'agissant de simples adaptations, je ne rallongerai pas le débat et vous informe que le groupe démocrate-chrétien entrera en matière et votera à l'unanimité ces modifications.

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a examiné ce projet de loi et est entièrement d'accord avec cette harmonisation des durées des mandats. Le groupe libéral-radical soutient l'entrée en matière ainsi que le projet de loi tel qu'il sort des délibérations de la commission.

Le Rapporteur. Merci à tous les groupes parlementaires qui se sont exprimés en soutien à ce projet de loi. Je constate qu'il n'y a pas de question par rapport au projet de loi proprement dit.

Le Commissaire. Je constate que l'ensemble des groupes soutiennent l'entrée en matière et je vous en remercie.

M. le Député Denis Chassot a soulevé la problématique de la transparence dans la désignation de ces commissions. Je rappellerai simplement qu'il y a chaque fois une base légale à l'origine de la nomination de ces différentes commissions. La compétence est attribuée soit au Conseil d'Etat, soit au Grand Conseil, soit en principe aux deux en même temps, puisqu'on a de nombreuses commissions où il y a des représentants du Grand Conseil qui sont désignés par le plenum. Pour le reste, des critères variables peuvent être fixés dans les différents textes législatifs, en particulier sur le nombre ou sur les compétences et les attentes à l'égard de ces différentes nominations.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. L'article 1 de ce projet de loi vise à modifier l'article 5 al. 1 de la loi sur l'Office de la circulation et de la navigation (l'OCN) afin d'adapter la période de quatre ans pour la faire passer à cinq ans.

- > Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. L'article 2 modifie la loi sur les établissements publics pour les mêmes raisons évoquées lors de l'entrée en matière.

- > Adopté.

ART. 3

Le Rapporteur. L'article 3 vise à modifier l'article 5 al. 1 de la loi sur l'Office cantonal du matériel scolaire également pour porter à cinq ans la période administrative de la commission.

> Adopté.

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 89 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs

(SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schoenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Th'évoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 89.*

—

Elections

Prolongation des mandats de 4 membres (députés) du Conseil de la HES-SO//FR

> Au vote, par 70 voix contre 22 et 1 abstention, le Grand Conseil approuve le principe de la prolongation de ces mandats.

Ont voté Oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Th'évoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 70.*

Ont voté Non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Deffer-

rard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dou-taz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP). *Total: 22.*

S'est abstenu:

Moussa Elias (FV,PS/SP). *Total: 1.*

—

Motion 2017-GC-7 Stéphanie Peiry/ Laurent Dietrich Modification de l'ouverture des commerces le samedi¹

Prise en considération

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le commerce de détail vit une période très difficile.

Il suffit de se balader régulièrement dans les rues commerçantes de Fribourg pour se rendre compte de la rotation des commerces. De petits commerces ferment quelques mois seulement après leur ouverture. Et même des commerces bien établis, de longue date, finissent par fermer, victime des mutations qui touchent tout le secteur du commerce, à commencer par les achats sur Internet.

En 2016, CHF 7,5 milliards ont été dépensés en Suisse pour des achats en ligne. Il y a 10 ans, ces 7 milliards finissaient dans la caisse des commerces.

Conséquence, beaucoup de commerces disparaissent, générant aussi une désertification des centres-villes. Mes bureaux se trouvent à 50 mètres de la rue de Romont, la rue commerçante la plus dense de Fribourg. Et pourtant, en sortant de mes bureaux, j'ai face à moi trois surfaces commerciales vides depuis plusieurs mois, voire depuis plusieurs années pour l'une d'entre elles.

J'évoque ici les petits commerces, mais parmi les acteurs plus importants du marché, Switcher a fait faillite; Fly a fermé 10 magasins en Suisse; Blackout a fermé 61 points de vente sur 92; Bata a fermé ses 29 magasins; et Yendi comme vous le savez a fait faillite avec la fermeture de 110 points de vente en Suisse.

Alors, évidemment, notre motion ne va pas à elle seule sauver le commerce de détail!

Mais il s'agit de donner aux commerçants fribourgeois les mêmes armes que celles dont disposent nos voisins pour faire face à la concurrence.

Dans le canton de Fribourg, le commerce de détail, c'est près de 10 000 emplois et de très nombreux apprentis. Ce n'est pas rien.

Or, vous le savez, avec la fermeture des commerces le samedi à 16h00, Fribourg est péjoré par rapport aux cantons voisins. Nous sommes même le canton le plus restrictif de Suisse, avec Lucerne.

Les cantons voisins ferment à 17h00, voire 18h00 à Lausanne et dans le canton de Neuchâtel. Cela crée inévitablement une concurrence intercantonale, en défaveur de Fribourg. Sans compter la concurrence des commerces au bénéfice d'horaires d'exception comme ceux ouverts à la gare ou les stations-services.

Or, le samedi après-midi est un moment crucial pour les commerçants, car c'est à ce moment-là qu'ils réalisent leur meilleur chiffre d'affaires, en particulier le samedi en fin d'après-midi. Un commerçant en vêtements m'expliquait qu'il n'est pas rare qu'il doive inviter ses clients à quitter sa boutique le samedi à 16h00 alors qu'ils n'ont pas encore fait leur choix.

Beaucoup de commerçants souhaitent avoir une heure supplémentaire le samedi après-midi, quitte à réduire la nocturne, qui, elle, n'apporte pas grand-chose selon les principaux intéressés.

Et là j'en viens aux conditions de travail des collaborateurs et collaboratrices du commerce de détail. Le principal argument des opposants, c'est de dire que la fermeture à 17h00 au lieu de 16h00 péjorerait les conditions de travail et la vie sociale des employés.

Premièrement, il ne faut pas confondre horaires d'ouverture et durée du travail.

Je l'ai dit, beaucoup de commerçants souhaiteraient pouvoir disposer d'une heure supplémentaire le samedi après-midi, quitte à réduire la nocturne, par exemple le jeudi soir à Fribourg, ou commercer une heure plus tard le lundi matin.

Ensuite, la loi sur les heures d'ouverture des commerces permet mais n'oblige pas. Ainsi la loi permet l'ouverture des commerces à 6h00. Vous en connaissez beaucoup, des commerçants qui ouvrent à 6h00 du matin?

En outre, il ne faut pas perdre de vue que beaucoup de personnes sont intéressées à travailler le samedi après-midi, car c'est à ce moment-là qu'elles sont disponibles, par exemple les étudiants, ou qu'il est plus facile à ce moment-là de concilier avec son conjoint ou sa conjointe la garde des enfants par exemple.

¹ Déposée et développée le 23 décembre 2016, BGC p. 260; réponse du Conseil d'Etat le 9 mai 2017, BGC p. 1467.

Ensuite, on parle ici d'une fermeture à 17h00, alors pensez à tous ceux et à toutes celles qui ont des horaires bien plus astreignants, comme les infirmières ou les policiers, et il en existe beaucoup d'autres.

Enfin, cette motion, si elle est acceptée, elle va mathématiquement créer des emplois. Les employés de la vente ne travailleront pas plus, mais la répartition de l'horaire de travail sera un tout petit peu différente et dans certains commerces, cela se traduira inévitablement par la création de postes de travail.

Enfin, je ne vous cacherais pas que les motionnaires sont favorables à une CCT dans cette branche, quand bien même, comme députés, nous n'avons pas de prérogatives dans ce domaine.

Neuchâtel a introduit une CCT le 1^{er} avril 2014 et à notre connaissance les partenaires sociaux, à commencer par les syndicats, en sont pleinement satisfaits. Les partenaires sociaux fribourgeois pourraient s'en inspirer.

Pour une raison incompréhensible pour moi, les heures d'ouverture des commerces le samedi après-midi font l'objet d'un débat émotionnel à Fribourg.

Encore une fois, on ne propose pas la révolution mais simplement une petite évolution à la réalité des habitudes de consommation et dans un esprit de compromis, les motionnaires se rallient à la proposition du Conseil d'Etat d'arrêter la fermeture des commerces le samedi à 17h00.

Avec ces considérations, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Députés, à accepter notre motion.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). J'indique mon lien d'intérêt comme membre de l'Union syndicale fribourgeoise.

Que dire de la motion qui nous est soumise aujourd'hui? Qu'elle est une copie conforme, la laborieuse répétition de toutes les dernières motions qui ont été présentées dans cet hémicycle ces vingt dernières années dans le but de faire travailler, malgré ce qu'en dit le collègue Peiry, davantage et sans aucune compensation un personnel de vente qui œuvre déjà six jours par semaine pour des salaires qui demeurent dérisoires, on ne peut malheureusement qu'en faire le constat.

De cette motion, on peut dire aussi qu'elle est un crachat qui est fait sur la détermination des Fribourgeoises et des Fribourgeois, qui se sont déjà prononcés à plusieurs reprises et de manière claire en disant «non» à l'extension des horaires d'ouverture des magasins. Le débat médiatique qui a précédé notre discussion d'aujourd'hui l'a déjà répété et établi ces dernières semaines.

De cette motion, on doit aussi dire qu'elle est irresponsable, parce qu'elle ruine et empêche un vrai dialogue des partenaires sociaux en vue de la conclusion d'une convention collective de travail dans la branche du commerce de détail pour

notre canton. C'est sur ce point que j'aimerais pouvoir terminer mon intervention tout à l'heure.

Mais permettez-moi auparavant de souligner quelques points, quelques autres points en particulier.

Tout d'abord, je m'étonne de voir dans l'argumentation tant des motionnaires que du Conseil d'Etat que c'est la vitalité, pour ne pas dire la survie des commerces fribourgeois qui dépendrait de l'élargissement proposé des horaires. Si seulement c'était un gag, mais non, on nous ressort cette menace ressassée à chaque fois que le sujet est abordé. Pourtant, les tentatives d'extension ont été rejetées et nous n'avons pas assisté à l'effondrement prédit du commerce de détail fribourgeois contrairement à ce qui vient d'être dit. Les exemples qui ont été donnés juste tout à l'heure concernent un niveau national et ne sont pas liés au contexte cantonal. Au contraire, nous avons de nouvelles enseignes qui s'installent dans notre canton et qui maintiennent leurs activités. Je déplore que pareille prophétie soit agitée alors que rien ne peut la fonder comme véritablement avérée.

Ensuite, il faut souligner la faiblesse d'un autre argument, celui qui fait du relèvement des horaires une source de nouvelle dynamisation sociale de nos centres-villes et quartiers historiques. L'argument est faux et déplacé, parce que si l'on souhaite donner une nouvelle impulsion à la vie de nos centres et de nos quartiers, c'est en soutenant les événements qui permettent effectivement le contact et promeuvent la créativité, la découverte. Je pense à la Nuit des musées, la Fête de la musique, à nos différents marchés, qu'ils soient agricoles ou artisanaux, pour ne prendre que quelques exemples. Le dynamisme ne se résume pas au seul et strict acte de consommation, acte d'achat dans les échoppes. D'autre part, l'argument est faux, car en modifiant la législation, nous allons faire la part belle aux plus grandes enseignes de la branche, qui sont seules à avoir la taille critique, le personnel et les moyens financiers pour assumer de nouveaux horaires, ce qui n'est pas le cas des petits commerçants, ce qui n'est pas le cas des épiceries de village. On accentuerait donc en acceptant cette motion une concurrence qui est déjà largement orientée et nous pousserions les consommateurs à se rendre davantage dans les grands centres commerciaux, qui, eux, sont situés en périphérie des villes et des agglomérations. L'effet contreproductif est évident.

Pour terminer, j'aimerais insister sur le potentiel dévastateur que la motion peut avoir en termes de partenariat social. On nous dit de manière très évasive que l'adoption de la motion pourrait être l'occasion de conclure une CCT de la vente pour notre canton. Très bien! Mais quelle convention avec quel contenu, quelle teneur et quels contacts ont-ils déjà été pris avec les syndicats ou les représentations du personnel? A ma connaissance, aucun. Comment voulez-vous que nous puissions croire à une quelconque garantie de négociation si la question des horaires est d'ores et déjà réglée ce matin?

En acceptant la motion d'aujourd'hui, nous torpillons toute chance de dialogue et de discussion sur le fond entre les acteurs de la vente à moins que ce ne soit justement l'intention des motionnaires et d'une majorité du Conseil d'Etat. En toute responsabilité, il faut rejeter cette proposition et je vous demande de rejeter la motion Dietrich/Peiry.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Ich möchte ein paar Worte zum Inhalt der Motion verlieren. Die Motion zählt viele Gründe auf, weshalb die Ladenöffnungszeiten in Freiburg an den Samstagen bis 17 Uhr verlängert werden sollen. Sie sind nachvollziehbar. Die Menschen, wir alle einbegriffen, wollen es immer bequemer haben und einkaufen gehen können, wann es ihnen gerade danach ist. Die Wochenplanung mit dem Samstagmorgeneinkauf für die ganze Woche ist nicht mehr so «in». Als Konsumentin ist es schwierig, gegen diese Motion Stellung zu beziehen.

Ich bedaure jedoch, dass die Motion die betroffenen Angestellten völlig und der Motionär, wie wir gerade gehört haben, mehr oder weniger ausschaltet. Man spricht von den Ladenbesitzern, die mehr Einnahmen generieren. Dass aber Angestellte – nicht alle, aber sehr viele – mit längeren Ladenöffnungszeiten geplagt sind, davon liest man nichts. Es ist ein Unterschied, wenn zum Beispiel eine Frau am Samstag nicht um 16 Uhr – bis sie nach dem Aufräumen zu Hause ist, ist es ohnehin 17 Uhr – sondern erst um 17 Uhr – das heisst, nach dem Aufräumen um 18 Uhr – zu Hause ist und zur Familie kommt. Die Kinder gehen am Samstag nicht zur Schule und es wäre eine der wenigen Gelegenheiten in der Woche, in denen die Eltern etwas mit ihren Kindern unternehmen könnten.

Ein Vergleich mit Pflegeberufen oder Berufen im öffentlichen Verkehr hinkt, denn dort ist es unumgänglich, dass Leute auch am Samstag und Sonntag arbeiten – und zwar unter dem Regime eines Gesamtarbeitsvertrags. Für das Einkaufen hingegen kann man sich einrichten.

Mit der Liberalisierung der Ladenöffnungszeiten darf man sich nur einverstanden erklären, wenn gleichzeitig der Gesichtspunkt der Angestellten einbezogen wird. Ein hilfreiches Instrument dazu wäre natürlich ein Gesamtarbeitsvertrag, der im Kanton Freiburg aber bereits beim letzten Versuch Schiffbruch erlitten hat. Von den Angestellten spricht die Motion nicht, über sie entscheiden wir heute ohne Weiteres. Sollte die Motion angenommen werden, ist es für den Staatsrat ein Muss, die Situation der Angestellten bei der Umsetzung einzubeziehen und zu berücksichtigen.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Ich spreche in meinem persönlichen Namen. Unsere Fraktion ist zu dieser Motion geteilter Meinung, etwa Hälfte, Hälfte.

Nous avons eu ce débat sur les heures d'ouverture des commerces déjà plusieurs fois dans cette enceinte. Le canton de Fribourg fait exception dans la question de l'ouverture

des commerces. Il y a vingt ans, les magasins ouvraient jusqu'à 17 heures le samedi aussi à Fribourg et ça allait très bien comme ça. Je ne vais faire tout l'historique. Le samedi est décisif pour une partie des commerces, surtout la dernière heure est celle de la plus forte affluence. Et on voit bien qu'une partie de la clientèle fribourgeoise se rend volontiers à Berne, Lausanne ou Payerne pour faire les commissions le samedi jusqu'à 17 heures. Pour la clientèle touristique, cette exception est aussi difficile à comprendre.

Bien entendu, on peut favoriser une société avec moins de consommation, un style de vie plus sobre, un weekend avec plus de calme – je partage ce principe, mais je pense qu'une organisation qui défavorise les petits commerces ne nous aidera pas dans ce sens et je vois que des sociétés plus écologiques et aussi plus sociales que la nôtre comme celles de certains pays nordiques connaissent des régimes d'heures d'ouverture nettement plus libéraux. Dans ce sens, je continue à soutenir l'ouverture des commerces jusqu'à 17 heures – pas 18 heures, parce que ça fait quand même assez tard et ce n'est pas la moyenne du pays – comme je l'avais déjà fait en 2008.

Le peuple fribourgeois a refusé cette ouverture en 2009 et si on la propose aux mêmes termes, il la refusera encore. Les référendaires de 2009 demandaient des améliorations pour le personnel de vente, car les conditions de ce personnel étaient inacceptables et le sont souvent restées. Je suis donc très déçue non seulement que les motionnaires ne mentionnent pas la situation du personnel mais surtout aussi de la réponse du Conseil d'Etat, qui dit sous la forme potestative qu'on pourra, le cas échéant, éventuellement discuter d'une convention collective – c'est indigne! Et je vous cite ici en exergue la promesse solennelle du Conseil d'Etat dans la brochure de votation de 2009. Le Conseil d'Etat d'alors a écrit: «Le Conseil d'Etat continuera de s'engager en faveur de la conclusion d'une convention collective de travail. Cependant, si les négociations entre les partenaires sociaux devaient échouer, il édictera un contrat-type de travail.» 2009! Et en ces huit ans, d'après ce que je vois, rien ne s'est passé, rien n'a été conclu. Ce traitement du personnel de vente est à mon avis choquant et inacceptable.

Je propose donc le procédé suivant: on prend en considération la motion aujourd'hui, on se montre favorables à une ouverture jusqu'à 17 heures. Mais le Conseil d'Etat a une année pour motiver les partenaires sociaux à conclure cette convention collective. Si au bout d'une année, elle n'est pas conclue, il édicte un contrat-type, qui donne de bonnes conditions au personnel, en même temps qu'il transmet le projet de loi pour qu'on vote les conditions du personnel en même temps que la prolongation des horaires de vente.

Personnellement, je voterai oui aujourd'hui, mais s'il n'y a pas une nette amélioration pour le personnel, je refuserai la loi et soutiendrai volontiers un référendum.

Perler Urs (VCG/MLG, SE). Die Debatte über die Ausweitung der Ladenöffnungszeiten ist der dritte Anlauf. Bereits zweimal hat sich das Volk dagegen ausgesprochen. Die Stimmentenden haben nämlich begriffen, dass längere Ladenöffnungszeiten für das Personal Mehrarbeit bedeuten in einer Branche, die bereits heute schlechte Arbeitsbedingungen und Tieflohne hat.

Bei längeren Öffnungszeiten wird mit gleich vielen Angestellten gearbeitet. Das erhöht wiederum die Arbeitszeiten und den Arbeitsdruck für die Betroffenen. Umso bedauerlicher ist es, dass der Staatsrat bei seiner Antwort auf den parlamentarischen Vorstoss keine Begleitmassnahmen für das Personal fordert. Im zweitletzten Absatz wird vage von Gesprächen über einen möglichen Abschluss eines Gesamtarbeitsvertrags mit den Sozialpartnern gesprochen. Eine Ausdehnung der Ladenöffnungszeiten, ohne dass gleichzeitig ein Vorschlag zum verbesserten Schutz der Arbeitsbedingungen vorliegt, ist abzulehnen.

Ob mit einer Ausweitung der Ladenöffnungszeiten effektiv ein volkswirtschaftlicher Nutzen erzielt werden kann, ist zudem umstritten. Das Ganze ist meiner Meinung nach ein Nullsummenspiel, weil der Konsument sein Geld nur einmal ausgeben kann. Der Umsatz des Detailhandels steigt nicht, da die Kaufkraft des Konsumenten gleich bleibt, auch wenn länger eingekauft wird.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). En 2014, le Conseil d'Etat lançait une campagne de sensibilisation sur l'image de Fribourg. Cette campagne s'intitulait «Fribourg, le bonheur en plus» et utilisait des mots forts. A ce moment-là, en conférence de presse, le Directeur de l'économie disait que Fribourg sentait la naphthaline. Fribourg avait une image négative de canton ringard, de canton poussiéreux, de canton austère. Il était temps de passer au XXI^e siècle. Mesdames, Messieurs, effectivement il est temps de passer du conservatisme stérile au dynamisme attractif.

Un exemple: vous allez à Domdidier à 16h30, c'est une cité morte. Vous allez vous déplacer 10 minutes sur le canton de Vaud, vous allez à Avenches, c'est une cité qui bouillonne de vie. Et on le sait tous, le succès et la réussite d'une entreprise, d'une société, c'est la capacité à s'adapter à l'évolution de la société, à l'évolution des mœurs. Aujourd'hui, depuis 2009, le commerce subit une véritable mutation. En effet, il y a le commerce en ligne, mais il y a aussi la libération qui s'est effectuée dans les autres cantons. Il y a dix ou quinze ans, le canton de Fribourg était dans la moyenne en termes d'ouverture des commerces. Aujourd'hui, il est le dernier de classe. Face à l'évolution de cette concurrence, Fribourg aurait tort de se contenter de rester dans l'immobilisme et le conservatisme. Fribourg doit aussi se mettre en marche comme d'autres le font dans d'autres pays.

On parle des conditions salariales, Mesdames, Messieurs, aujourd'hui, sans compter toutes les exceptions, c'est

75 heures d'ouverture légale du commerce. Aujourd'hui, aucun employé ne travaille 75 heures. Les heures d'ouverture légale n'impliquent pas de travailler plus mais elles permettent une flexibilité qui est souhaitée par certains commerces et qui peut être aussi favorable aux employés, certains sont tout heureux de pouvoir aller travailler le samedi. On parle des étudiants mais aussi des cas de familles où le père ou la mère peut garder l'enfant pendant que l'autre conjoint va travailler. Il y a des besoins à ce niveau-là.

Un exemple: le Mouret. J'ai entendu hier que la boucherie avait décidé de fermer à trois heures le samedi pour ouvrir le dimanche matin, voilà ce qui s'appelle la flexibilisation.

Enfin, il y a énormément d'exceptions et là aussi il y a un problème d'iniquité. Toutes ces exceptions font que le système n'est plus très lisible, que les gens ne savent plus à quelle heure les commerces sont ouverts ou fermés.

Par pragmatisme, bien que nous sommes libéraux, nous nous rallions à la proposition du Conseil d'Etat de 17 heures. En effet, il faut trouver des solutions et c'est pour cela que nous nous rallions à cette motion.

Voilà, c'est pour cela que le groupe libéral-radical invite le Grand Conseil à passer de l'austérité au dynamisme économique et culturel positif. En effet, n'oublions pas les effets indirects, puisque l'ouverture des commerces inclut aussi une nouvelle vie sociale, un dynamisme de nos centres en particulier. Merci d'accepter cette motion.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Je prends la parole au nom du groupe démocrate-chrétien.

Je dois vous dire que lorsque j'ai préparé ce dossier, j'avais le préavis que le groupe démocrate-chrétien serait très partagé; ce n'est pas le cas. Il n'est pas du tout partagé sur le sujet. Le groupe démocrate-chrétien sera très partagé entre 17 heures et 18 heures. Le groupe démocrate-chrétien comprend qu'on a à faire maintenant un geste pour l'économie et le commerce fribourgeois allant dans le sens des mœurs et de ce qui se pratique ailleurs. Le groupe démocrate-chrétien tout à l'heure votera massivement «oui» à 17 heures, mais si les motionnaires devaient maintenant voter la variante 18 heures, ça serait exactement l'inverse qui se produirait. Le PDC tient à soutenir l'économie fribourgeoise, mais a-t-on aujourd'hui les moyens de refuser un tel changement? Moi, je ne le crois pas, qu'on a vraiment les moyens de refuser. Imaginez-vous! La concurrence, elle devient presque déloyale pour le commerce fribourgeois. Comme l'a dit tout à l'heure mon collègue Castella, il est facile d'aller sur Vaud, il est facile d'aller à Berne, il est facile d'aller à Neuchâtel et c'est toute une concurrence qui est quelque part déloyale pour le commerce local. Et on ne s'arrête pas là, si vous êtes dans la Broye, vous pouvez aller à Pontarlier sur France, vous avez encore d'autres heures d'ouverture. Le débat continue, le commerce aujourd'hui (il faut que vous le sachiez) devient

électronique, online, il n'y a plus d'horaire. Et là, il y a une véritable concurrence. Et si vous ne donnez pas l'émotion des gens de rencontrer le spécialiste, le commerce local, vous allez tuer le commerce à vouloir trop le protéger. Et là, j'ai une petite douleur de la gauche, à mon avis, c'est un peu un débat ancien du siècle passé, il faut oser l'ouverture. Par contre, je suis le premier d'accord à avoir des conditions correctes pour les employés par des conventions collectives, qu'on ait des conditions qui soient correctes. On dit à tout moment: on va travailler plus. On ne va pas travailler plus. Il y a 36 000 professions qui pourraient dire ça, on va répartir le travail différemment. Je pense à toutes les fêtes que nous avons dans notre canton et chaque fois dans les journaux, on voit ces annonces de Berne, d'Avenches ou de Vevey en invitant les Fribourgeois à faire leurs commissions ailleurs. Moi, ça me titillerait si j'étais commerçant. Ça me titille un peu comme lorsque mes alliés de droite flirtent avec la gauche ou vont à gauche. Mais oui, c'est ça la vie! Je pense aussi à une chose, oui ça me titille, mais je pense à une autre chose. Vous savez, fermer à 16 heures, vous faites un pic au milieu de l'après-midi énorme au niveau du trafic. Vous laissez jusqu'à 17 heures, on n'en a jamais parlé, le trafic va mieux s'étaler, ça va mieux se passer et surtout pour les restaurants, pour les activités du soir, des activités sportives ou le théâtre, les gens restent en ville. S'ils rentrent en campagne, ils ne reviendront plus en ville. A mon avis, c'est aussi un point extrêmement important. Il faut vraiment que le consommateur et le collaborateur aussi soient gagnants, je le conçois. On parle comme si c'était une obligation d'ouverture. Je ne pense pas du tout, vous l'avez dit, il n'y a aucune obligation d'ouverture, il y a des magasins qui vont dire: ça vaut la peine, ça ne vaut pas la peine. Mais d'après ce que j'ai entendu par des gens d'expérience, les dernières heures du samedi sont les meilleures heures de toute la semaine et je sais que certaines heures du dimanche le sont aussi. Je crois qu'on peut gentiment aller de l'avant, qu'on peut évoluer. Je respecte les collaborateurs, les partenaires sociaux, c'est aussi un point qui est sensible au niveau du groupe démocrate-chrétien, mais, s'il vous plaît, soyons un peu ouverts, rentrons dans le prochain siècle. Le groupe démocrate-chrétien va massivement voter «oui» à 17 heures et si la question était posée d'une ouverture jusqu'à 18 heures, ça serait le vote inverse.

Ghielmini Krabenbühl Paola (VCG/MLG, SC). Selon les motionnaires, l'ouverture des commerces plus tardive le samedi permettrait d'animer d'une façon accrue les centres régionaux du canton. Il est désolant de constater que pour l'attractivité des centres, il faille évoquer la consommation. Des animations, des espaces verts ou bien des lieux conviviaux libres de circulation seraient bien plus appropriés pour rendre les centres animés et attractifs. Les clients qui nécessitent une heure supplémentaire pour commencer seront les mêmes que ceux actuellement qui arrivent au magasin à quatre heures moins dix, ils arriveront à cinq heures moins dix. Vouloir contrecarrer le commerce virtuel avec une heure

supplémentaire d'ouverture est totalement illusoire. Avec ce principe, où nous arrêterons-nous? Il faut consommer, consommer toujours plus. Après dix-sept heures, ce sera dix-huit heures, puis le dimanche. Et au fond, pourquoi pas la nuit aussi?

Le personnel des commerces, qui peut être maintenant à dix-sept heures avec sa famille et se préparer pour le week-end, vous remerciera sûrement de ne pas devoir retarder ce moment d'une heure. Pour la qualité de vie et l'animation de nos régions qui ne soient pas régies par le Dieu consommation, je rejeterai cette motion et vous invite à en faire autant.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). C'est à titre personnel que j'aimerais m'exprimer sur le sujet qui nous occupe. Je vais déclarer un tout petit lien d'intérêt: je fais partie d'une commission du Conseil communal et général à Estavayer-le-Lac qui se penche sur une adaptation du règlement communal régissant les horaires d'ouverture des commerces justement. Si je peux comprendre, l'envie des motionnaires d'adapter notre législation à l'évolution de notre société, je peux aussi entendre la voix de certains consommateurs pour qui tout élargissement des horaires d'ouverture des commerces est du pain béni. Je ne partage cependant pas les arguments avancés par les motionnaires pour étayer cette motion.

Permettez-moi un exemple très concret!

Estavayer se situe dans une zone touristique du canton et dans ce cadre-là bénéficie de très, très larges horaires d'ouverture du commerce pendant la saison touristique, c'est-à-dire la possibilité pour tous les commerces du lieu d'ouvrir d'avril à octobre tous les jours de six heures du matin à vingt-deux heures, y compris le samedi. Les dimanches et jours fériés, l'ouverture est autorisée de six heures du matin à vingt heures.

Même si nous n'en sommes pas encore à ces horaires maximaux, nous n'en sommes pas loin et cela depuis l'année passée. Nous avons pu constater depuis l'année dernière, chiffres à l'appui, que cet élargissement des horaires d'ouverture profitait d'abord et surtout aux grandes surfaces commerciales, celles des deux principaux distributeurs. Résultat: ce sont les petits commerçants et artisans locaux qui ont vu fondre comme neige le chiffre d'affaires et qui en sont venus à déposer une pétition.

Autre constat, l'élargissement des horaires d'ouverture des commerces avait pour but d'animer le centre-ville et d'attirer les touristes. Actuellement, ce sont surtout les Staviaquois et gens de la région qui profitent de cela et le centre-ville, chers collègues, a perdu de son attractivité et est moins fréquenté le week-end parce que les grands commerces se situent en sortie de ville. Quel gâchis!

Voilà, chers collègues, comparaison n'est pas raison, je sais, mais nous avons l'occasion aujourd'hui de ne pas entrouvrir

une porte; sinon dans un an ou deux, nous élargirons encore et petit à petit les horaires. Je reste persuadée que même s'il est bon d'être en accord avec son époque, de quitter la naphthaline, nous avons encore le droit et le devoir de ne pas y sacrifier certaines de nos valeurs, la protection de la vie de famille notamment.

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Ich erkläre meine Interessenbindungen: Ich bin Mitglied der Direktion des Freiburger Arbeitgeberverbandes.

Die Ladenöffnungszeiten sind in unserem Kanton seit Jahren ein sehr umstrittenes und sensibles Thema. Wir müssen je länger je mehr feststellen, dass unsere diesbezüglichen Gesetzgebung schweizweit als eine der restriktivsten gilt und dass trotz mehrfachen Versuchen für eine moderate Anpassung der Öffnungszeiten keine Lösung und Einigung gefunden werden konnte.

Vergleichen wir die umliegenden Kantone – und somit die Hauptkonkurrenz für die Freiburger Verkaufsgeschäfte –, stellen wir fest, dass durchwegs längere und liberalere Bedingungen gelten. Es ist erwiesen, dass eine Ausdehnung der samstäglichen Öffnungszeiten um eine oder zwei Stunden sich nicht nur positiv auf die Verkaufsgeschäfte auswirkt, sondern auf das ganze Angebot von Gastronomie bis zu den kulturellen und sportlichen Veranstaltungen.

Wir sprechen in zahlreichen Orten des Kantons – und insbesondere im Zentrum von Freiburg – immer wieder von der fehlenden Vitalität, gerade in den Quartieren wie in der Unterstadt oder im Burgquartier. Schaffen wir also die Rahmenbedingungen, damit hier eine Entwicklung und Redynamisierung stattfinden kann.

Die Ladenöffnungszeiten sind hierfür eines der wichtigsten Elemente, auch wenn dies teilweise in Abrede gestellt wird. Zudem steht es jedem Anbieter frei, ob er für sein Geschäft von den zusätzlichen Möglichkeiten Gebrauch machen will oder nicht. Schaffen wir also die Voraussetzungen, damit zumindest ein Teil der an unsere Konkurrenten verlorengehenden Umsätze und somit der Wertschöpfung im Bereich Handel, Verkauf, Tourismus, Kultur und Sportveranstaltungen wieder repatriert wird. Unterstützen wir also die zeitgemässe Motion.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). C'est à titre personnel que je m'exprime et mes liens d'intérêt: je suis un petit commerçant.

Nouvelle législature et on revient avec les mêmes objets – *bis repetita*, serai-je tenté de dire. Le peuple fribourgeois s'est exprimé il y a quelques années pas si lointaines que cela en disant non à une ouverture prolongée des magasins le samedi, étonnant dès lors de demander une révision de la loi sur le commerce aujourd'hui. On constate que c'est les grandes surfaces qui profitent de prolongations d'ouvertures et non le petit commerce du coin.

Prenez l'entreprise de prêt-à-porter qui vient de fermer ses portes à Bulle. Elle était dans ces cantons où l'ouverture est plus longue qu'à Fribourg. Les charges ont augmenté sans que le chiffre d'affaires n'en fasse de même. Conséquence directe: fermeture totale de l'entreprise.

Effectivement, les grandes surfaces de food ont, eux, tout à gagner à proposer une extension des heures d'ouverture. Mais pour le petit commerçant ou la PME, ce serait une mort annoncée. Laissons nos artisans, tels que boulangers, charcutiers, bouchers ou autres fromagers qui en mettant en valeur leurs produits peuvent déjà bénéficier des horaires allégés. Ils n'ont pas la concurrence des grandes surfaces. Si vous voulez lutter contre le tourisme d'achat, arrêtez les achats hors de nos frontières ou mettons des garde-fous pour les achats en ligne, car c'est ça, actuellement, le fléau des petites et moyennes entreprises.

Mesdames et Messieurs, vous l'aurez compris, je suis un petit commerçant qui défend une certaine idée du commerce et je vais refuser cette motion tout en vous demandant d'en faire de même.

Savoy Philippe (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis un consommateur, défenseur du commerce de proximité.

Fermez les yeux, vous êtes en 2025 dans une ville de notre canton, nous sommes samedi après-midi, vous êtes assis à la terrasse d'un café à l'ombre du magnifique château de Romont ou à quelques pas du lit de la Singine qui vient d'être revitalisé ou même en contrebas de la chapelle de Lorette pour ne citer que trois beaux exemples de notre canton. Vous êtes en train de refaire le monde avec votre étudiant de fils, caissier dans une grande enseigne nationale en périphérie de la ville. Il a terminé son travail à midi et est heureux de commencer enfin son week-end. Vous débattiez ensemble des particularités commerciales de votre ville et constatez que celle-ci réside notamment dans la qualité des produits qu'elle propose, de l'attention de son personnel ainsi que du profil de proximité de leurs échoppes. Grâce à un nouvel alinéa dans la loi sur l'exercice du commerce, les PME locales ont été privilégiées par rapport aux grandes enseignes, notamment quant à l'heure d'ouverture de leurs boutiques. Celles-ci parviennent enfin à résister un peu au déferlement des achats sur Internet et au marketing agressif des grands groupes de distribution. Une zone commerciale au centre de la ville est même désormais réputée pour ces multiples petits commerces.

Chers collègues, cet exemple n'est pas si farfelu, puisqu'il était en vigueur dans la ville de Hambourg il n'y a pas si longtemps que cela. Ses grands magasins baissaient leurs rideaux à midi le samedi alors que les petits commerces familiaux pouvaient ouvrir jusqu'à vingt-deux heures. Ceux-ci participaient alors à un tissu autant social qu'économique le long de ses rues piétonnes. Nous ne sommes malheureusement pas encore dans cette réalité, mais, chers collègues, vous qui doutez peut-être encore de votre vote, n'oubliez pas que la pente

est très glissante et que l'acceptation de cette motion et de la modification de la loi qui va en découler ne feront que donner un nouveau coup d'accélérateur à une libéralisation grandissante, qui s'exerce au détriment du commerce de proximité. Nous devons toujours tout faire pour tenter avec vigueur de maintenir un cadre légal qui favorise les petits commerces et les échanges humains plus que les échanges commerciaux nécessaires mais pas vitaux. Par conséquent, je serais favorable à une réflexion sur la possibilité pour les PME locales de s'autodéterminer quant à l'ouverture de leurs commerces, donnant plus de liberté aux indépendants, qui en tant que patrons devraient pouvoir gérer leurs commerces avec plus de souplesse en fonction de leurs besoins et de leurs souhaits. Nous pourrions rêver que le samedi après-midi devienne dans notre canton celui du commerce de proximité. Trouvons ensemble des solutions plus innovantes et refusons cette motion, le canton de Fribourg continuera d'être ainsi une exception, parce que nous sommes exceptionnels.

Frossard Sébastien (*UDC/SVP, GR*). Je prends la parole à titre personnel. Mon lien d'intérêt: j'ai épousé une ancienne vendeuse et j'ai une belle-sœur qui est vendeuse dans le canton de Vaud.

Les premières victimes de cette prolongation d'horaires seront bien les vendeuses et vendeurs, qui ne rentreront malheureusement qu'en début de soirée le samedi, car si les magasins ferment bien leurs portes à dix-sept heures, il faut bien se rendre compte que les vendeuses et vendeurs n'arrivent dans leurs foyers que vers dix-neuf heures. Alors là, pour la vendeuse ou le vendeur avec la fatigue de la journée, elles peuvent faire une croix sur leur sortie cinéma/restaurant/pub le samedi soir.

A titre personnel, je vais refuser cette motion.

Wickramasingam Kirthana (*PS/SP, GR*). Pour revenir à ce qui a été dit précédemment, je souhaite simplement ajouter deux choses.

Premièrement, M. Castella parlait de Fribourg, qui a une image de canton ringard dépassé qui sent la naphthaline. Je peux adhérer au constat sans problème quand on voit Billag, la Poste, on peut comprendre aussi qu'on se fasse du souci à propos du dynamisme économique, mais le Département de l'économie a toujours été à droite, le Conseil d'Etat toujours à droite également depuis la création du canton. Il appartient, il me semble, aux conseillers d'Etat de droite et au Grand Conseil de droite aussi de le dépoussiérer et si possible de lui donner une odeur de rose. Mais il est malhonnête de mettre cette morosité économique cantonale sur le dos de l'horaire d'ouverture des commerces alors que vous aviez tous les leviers en main pour faire mieux. Et sur un autre registre, pensez-vous vraiment qu'augmenter la possibilité de faire ces courses est une réponse à ce problème quand on sait que ça va bénéficier principalement aux grandes surfaces? Je ne crois pas. Investissons plutôt dans la culture, qui serait un réel

atout pour le canton, un facteur d'intégration aux rencontres, qui a fait ses preuves. Si le constat est donc admissible, la solution n'est pas bonne.

Deuxièmement, concernant l'argument de l'adaptation aux nouvelles habitudes de la société, on pourrait comprendre cet argument si cette adaptation représentait un réel progrès, mais aujourd'hui non, mis à part un confort supposé et relatif pour les consommateurs, elle constitue par contre une réelle péjoration des conditions de travail des employés du commerce de détail et de la vente. Ça prend du temps sur les loisirs, la vie de famille de ces personnes, ça a déjà été mentionné et c'est des personnes qui ont déjà des conditions de vie qui ne sont pas forcément aisées. D'ailleurs, de nombreux membres de notre groupe ont été interpellés par des personnes (par ex. aux caisses) qui nous ont demandé de faire quelque chose pour elles. Je pense qu'il est de notre devoir de les soutenir.

On a l'impression qu'une heure de travail ne représente rien pour les travailleuses et travailleurs, mais une heure, c'est beaucoup, même si on ne parle pas effectivement, comme vous l'avez dit M. Peiry, de la durée totale du temps de travail. Vous comprendrez que le samedi après-midi, c'est exactement le moment que l'on peut consacrer à la famille. Nous ne pouvons donc pas accepter cette prolongation sans contrepartie pour les employés. Il faut faire la balance entre, d'une part, les intérêts économiques et, d'autre part, les intérêts de la population et surtout d'une population défavorisée.

Une dernière remarque: lorsqu'on dit que le canton est le seul à avoir ces horaires restrictifs, vous voyez l'exception fribourgeoise comme une tare et vous voulez suivre les autres cantons comme des moutons. Nous pensons au contraire que le canton de Fribourg est un exemple en matière de protection des conditions de travail et de la vie familiale sur ce point précis et la population fribourgeoise l'a confirmé à plusieurs reprises. Je vous demande donc de respecter cette volonté.

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). Finalement, la discussion de ce jour peut se résumer dans trois arguments principaux.

Le premier, qui a été évoqué de manière assez touchante par certains intervenants, porte sur la qualité de vie de ceux et de celles qui travaillent dans les magasins en premier lieu, mais la qualité de vie aussi de tous les citoyens préférant la culture chère au canton de Fribourg à la consommation, mode générale dans toute la société.

Le deuxième élément qui est important est de savoir qui nous voulons défendre. Et là, j'ai été touché par les arguments de mon collègue Hunziker et de M^{me} Rodriguez. Qui voulons-nous vraiment défendre? Les exemples ont démontré que les petits commerces sont préférentiels par ces ouvertures prolongées. Qui en profite? Les grands commerces. Je laisse à chacun la responsabilité de son choix. Nous ne faisons que dire dans notre canton: «Nous voulons défendre les petits commerçants, les gens qui font vivre notre canton, et non pas

donner des sucres aux grandes surfaces, dont les organes de décision et les organes qui encaissent ne sont pas nécessairement dans le canton.»

Dernière chose, j'ai entendu *bis repetita*, c'est un thème récurrent dans notre parlement, celui de l'ouverture des magasins et le *bis repetita* qui me fait peur, c'est qu'à trois reprises déjà quand nous avons parlé des shops, quand nous avons parlé des ouvertures des magasins prolongées, quand nous avons parlé de la surface des shops, à chaque fois des promesses ont été faites en disant: «Si vous nous accordez ces augmentations, alors nous ferons des conventions collectives, alors nous vous promettons que nous réglerons ces questions.» Je vous laisse regarder dans les archives de notre Parlement quand ces décisions ont été suivies de faits réels. Notre choix me paraît vraiment clair aujourd'hui.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Personnellement, je soutiendrai cette motion.

C'est vrai que les personnes qui travaillent aussi le samedi, on dit que maintenant que les deux conjoints doivent travailler et c'est la norme aujourd'hui, je pense qu'on doit aussi permettre à ces personnes-là de faire des courses en rentrant et s'ils finissent leur travail à seize heures, c'est vrai qu'ils doivent aussi pouvoir faire les courses et je pense que les magasins doivent aussi être ouverts à ces heures-là.

Maintenant, on doit encore définir aussi ce que c'est qu'un petit commerce ou un grand commerce. Vous savez qu'aujourd'hui, il y a des Coop, des Denner dans chaque petit village. Les grandes Migros, avant, on en voyait une à Avry-Centre, une en ville, maintenant dans chaque village dès qu'il obtient 2000 habitants, on commence à voir une Migros qui est ouverte. C'est quoi, le petit commerce pour la consommation? On doit aussi le définir et qui on veut aider vraiment. Est-ce que vraiment l'heure de plus va changer quelque chose pour le petit commerçant? Par contre, on doit profiter aujourd'hui de conditionner cette heure supplémentaire une convention collective et c'est là, le problème. Aujourd'hui, je ne comprends pas pourquoi ce sont les personnes qui travaillent qui doivent aider les petits commerces? Pourquoi ce sont les personnes qui travaillent pour 20 frs/heure qui doivent financer finalement le petit commerce et lui permettre d'exister? Ce n'est pas normal, ce n'est pas aux employés de financer ça et aujourd'hui il doit y avoir une convention collective que ce soit pour les grands commerces ou les petits commerces et on doit aujourd'hui, conditionner cette heure supplémentaire à une convention collective.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). J'ai entendu beaucoup de théories, beaucoup d'arguments à gauche comme à droite. Il y a de bons arguments de chaque côté, c'est évident. Il faut trouver des solutions, ne rien faire, ce n'est à mon sens pas une solution. Aujourd'hui, ce qui m'intéresse, ce qui m'importe le plus, c'est la loyauté dans la concurrence et là, on a de gros problèmes et on est les principaux fauteurs quand je vois

qu'aujourd'hui globalement on achète à l'étranger sur Internet, mais qu'en Suisse on veut des conventions collectives avec des salaires élevés, des salaires toujours plus importants alors qu'on achète à l'étranger. Maintenant, on commence à importer des matériaux de construction de l'étranger, on importe des entreprises. Nous, Suisses, nous voulons garder nos salaires suisses mais nous voulons payer «européen». On ne pourra pas toujours gagner sur les deux tableaux. Il faut aussi être un peu plus libéral, ouvrir, afin qu'on puisse et que les entreprises puissent être concurrentielles. J'ai été visiter des pays de l'ancienne Union soviétique, les horaires d'ouverture n'ont rien à voir avec ce qu'on a aujourd'hui, c'est même ouvert la nuit. Je soutiendrai donc cette motion.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Dans ce débat, il y a une question qui me préoccupe, c'est celle du lien entre l'ouverture à seize heures et les conditions de travail de nos employés dans le commerce dans le canton de Fribourg.

Cela a été refusé à plusieurs reprises, de prolonger et de donner une liberté aux commerces d'ouvrir. Pourquoi alors on n'est pas une île dans la Suisse avec de meilleures conditions de travail? Si c'est le cas qu'au canton de Fribourg les heures d'ouverture vont jusqu'à seize heures, ça permet de meilleures conditions de travail. Pourquoi on n'est pas déjà arrivé à dire: «Nos collaboratrices/collaborateurs dans le commerce ont de meilleures conditions de travail?» Non, cette semaine encore, une étude vient de sortir qui démontre qu'avec la flexibilité de travail qui est demandée, avec des heures de travail qui ne sont pas rémunérées, que les employés souhaiteraient une amélioration de ces conditions. Au moins, ça prouve que cette liaison qu'on est en train de faire ici dans cette salle n'est pas juste, que c'est lié à l'heure, qu'on en parle maintenant d'ouvrir ou de permettre d'ouvrir une heure de plus le samedi, sinon ça serait autrement. Avec ces commentaires, je soutiendrai cette motion.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien a largement débattu de la question de l'heure d'ouverture des magasins (*Rires!*). J'imagine que le groupe démocrate-chrétien aussi. Ça, ce sont les défauts de l'alliance, mais j'ai écrit «groupe de l'Union démocratique du centre» et non pas «groupe démocrate-chrétien».

Le groupe de l'Union démocratique du centre est bien sûr sensible au bien-être des collaborateurs de ces commerces et comprend les soucis de ces vendeurs et vendeuses qui travaillent dans les grands et petits commerces. Notre groupe est également sensible, a également un soucis sur le fonctionnement de l'économie de notre canton. En effet, bien heureux pays qui interdit à son économie de travailler! Mais il est aussi clair pour nous que la branche devrait adopter une CCT; il n'est pas possible de laisser ces commerces être gérés n'importe comment, il doit y avoir des règles claires pour la branche. Quant au fait que le peuple s'est déjà prononcé, c'est le fait d'une démocratie qui permet à ses organes de se pro-

noncer plusieurs fois sur une question. Vous ne pouvez me rabaisser à citer des exemples, pensez au droit de vote des femmes! Heureusement que lorsque le peuple prend une décision, il peut à nouveau se prononcer derrière. J'imagine bien que la question ne va pas se fermer dans nos portes mais va être ouverte à la population par un référendum et le peuple fribourgeois choisira en connaissance de cause comme il y avait eu à l'époque le débat sur les shops. Je crois que la question était clivante. Qui se plaint aujourd'hui de l'ouverture élargie des shops? Ni les travailleurs, ni les étudiants qui peuvent aller se faire quelques sous à côté et en tout cas pas les citoyens. Allez dans ces shops le dimanche soir, le dimanche matin, le soir en semaine, ils sont tous remplis. Je crois que ça répond quand même à un besoin. Vous l'aurez compris, le groupe de l'Union démocratique du centre est partagé par rapport à cette motion, une minorité a le souci prépondérant du bien-être des travailleurs, une majorité du groupe soutiendra quand même cette motion pour un soutien fort à l'économie.

Bischof Simon (PS/SP, GL). Le but principal d'une convention collective de travail est d'ordre organisationnel (par ex. en garantissant un jour de congé dans la semaine qui suit, d'avoir un nombre maximal de samedis qu'on travaille par mois), c'est quelque chose qui relève du bon sens. Ne mettons pas les charmes avant les bœufs en acceptant une prolongation des heures d'ouverture des magasins. Aujourd'hui, votons non!

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). J'aimerais d'abord apporter quelques éléments de réponse à des arguments qui ont été donnés dans cette enceinte.

D'abord, on nous demande: pourquoi est-ce qu'on revient?

Mesdames et Messieurs, le monde a changé en huit ans. On a dit commerce: boum! Depuis exactement cette période-là, les autres cantons et les villes ont changé dans cette intervalle et finalement, on a des horaires d'exception. La situation a changé, il est temps de redécider.

Ensuite, on nous dit: «oui, les commerces qui sont en danger, le sont au niveau national.» Alors pour une fois qu'on anticipe dans notre canton, allons-y, faisons-le et donnons un petit peu d'air!

Ensuite, on nous dit que ce n'est pas en faveur des petits commerçants. Mais de quel droit disons-nous ça? On pourrait citer autant de mêmes petits commerçants qui sont exactement pour l'extension de l'horaire d'ouverture, on l'a vu dans les médias d'ailleurs. Et enfin, on nous cite un exemple d'Estavayer, je peux vous donner un contre-exemple. Allez à Neuchâtel, qui a fait le pas du dix-huit heures, c'est l'inverse! Réflexion totalement subjective, je la comprends, mais chacun d'entre nous peut avoir la même réflexion subjective à l'inverse. Alors de quoi parlons-nous aujourd'hui? D'abord, nous n'obligeons pas, nous voulons donner un outil supplémentaire à nos commerces à saisir, à activer ou à ne pas acti-

ver. Laissons leur donc le choix de le faire! Vous verrez chez les commerçants de la rue de Lausanne si vous remontez, les horaires sont très disparates, il y en a qui ferment le lundi, il y a en a qui ferment le mercredi après-midi, tant mieux! Laissons-les choisir, laissons d'ailleurs choisir aussi nos consommateurs, qui ne doivent pas se déplacer pour aller ailleurs, laissons-les consommer chez nous, consommer du local!

Ensuite, faisons le lien entre les activités, vous dites: «On doit choisir entre commerce et culture.» Mais moi, je n'ai pas envie de choisir, j'ai envie de lier tous ces gens, j'ai envie de lier le commerce et les cultures et la gastronomie et le tourisme. Lions-les! Je suis persuadé, intimement convaincu que l'extension des horaires le samedi permet de faire ce lien.

Et enfin, saisissons l'opportunité d'une convention collective de travail, Mesdames et Messieurs. Le Conseil d'Etat s'est déclaré ouvert, alors saisissons cette opportunité et je me réjouis de voir Unia, par exemple pour ne pas la citer, travailler dorénavant sur cette convention collective de travail.

Mesdames et Messieurs, n'opposons pas les gens! Nous donnons ici un outil à saisir ou non, donnons-leur un petit peu d'air, donnons la possibilité de faire le lien, donnons la possibilité à nos consommateurs de consommer chez nous! Merci pour votre attention, avec ces quelques mots les motionnaires se rallient à l'avis du Conseil d'Etat pour dix-sept heures.

Requête 2017-GC-109 Peter Wüthrich/ Pierre Mauron Procédure accélérée pour le traitement de la motion demandant la révision de la loi sur les préfets¹

Prise en considération

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Vous l'avez vu depuis un certain temps, il y a quelques soucis concernant justement l'organisation des préfectures. Le Conseil d'Etat a pris ses mesures et notamment pour la Préfecture de la Sarine, c'est désormais la DSJ qui s'occupe des engagements. Toutefois, ce traitement maintenant différencié, s'il peut résoudre une situation d'urgence, ne peut pas aller sur le long terme, raison pour laquelle des modifications doivent être apportées.

Deux modifications d'abord: la question immédiate de cette procédure d'engagement pour savoir qui engage le personnel des préfectures et deuxièmement une réforme en profondeur pour remettre au goût du jour cette loi sur les préfets, qui est relativement désuète sur plusieurs points. Nous avons été en qualité de chefs de groupes contactés notamment par la Conférence des préfets et c'est ensemble que nous proposons

¹ Déposée et développée le 22 juin 2017, BGC p. 1476.

une solution qui pourrait trouver un épilogue rapide en septembre. Le vote qui est demandé aujourd'hui pour l'urgence est simplement pour demander au Conseil d'Etat d'apporter une réponse à cette motion pour la session de septembre et de manière à ce que nous puissions traiter immédiatement cette question de l'engagement lors de la session de septembre. Nous sommes, d'après ce que j'ai compris, unanimes dans tous les groupes pour régler ce problème-là une fois qu'on a constaté les soucis qu'il peut y avoir et il nous faut une majorité qualifiée pour cette urgence. C'est d'entente entre tous que, je l'espère, elle sera acceptée.

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). Die Motion von Pierre Mauron und mir verlangt die Revision des Gesetzes über die Oberamtmänner. Diese ist längst überfällig. Die Oberamtmänner sind der verlängerte Arm der Regierung in unseren Bezirken. Sie müssen im Auftrag des Staatsrates Magistratsaufgaben wahrnehmen. Sie haben Kompetenzen und grosse Verantwortung.

Wer delegiert, muss auch Ressourcen und Handlungsfreiheiten gewähren, insbesondere im Bereich der Personalgewinnung. Auf diesen Punkt bezieht sich unsere Dringlichkeitsklärung beziehungsweise das beschleunigte Verfahren. Wir wollen bereits in der Septembersession eine Antwort des Staatsrates zu diesem Punkt.

Parallel zu unserer Motion, die von Vertretern aller Parteien unterschrieben ist, werden die Kollegen Butty und Kolly eine Motion betreffend die Überprüfung der Aufgaben der Oberämter einreichen. Diese Arbeiten haben etwas mehr Zeit. Auch die Arbeitsgruppe betreffend die territorialen Strukturen arbeitet an einer Auslegeordnung der Aufgaben der Oberämter.

Ich bitte Sie noch einmal, das beschleunigte Verfahren zu unterstützen. Es braucht eine qualifizierte Mehrheit dazu.

- > Au vote, la prise en considération de cette requête est acceptée par 95 voix contre 0 et 2 abstentions.

Ont voté Oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganiot Xavier

(FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 95.*

Se sont abstenus:

Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 2.*

- > La motion 2017-GC-108 Peter Wüthrich/Pierre Mauron (révision de la loi sur les préfets) sera ainsi traitée selon la procédure accélérée.

—

Motion 2017-GC-7 Stéphanice Peiry/ Laurent Dietrich Modification de l'ouverture des commerces le samedi

Prise en considération: suite

Le Président. Ich nehme zur Kenntnis, dass wir auf Wunsch der Motionäre bei der Abstimmung über 17 Uhr sprechen und nicht über 18 Uhr.

Le Commissaire. Le débat très nourri que nous venons de vivre sur les heures d'ouverture des commerces démontre l'intérêt du sujet, démontre aussi son émotionnalité. Effectivement, pour certains, c'est un enjeu de société lié à nos modes de vie, à la mobilité, à la vitalité aussi de nos centres commerciaux et en réalité, il suffit de constater qu'à l'échelle nationale, la fermeture des commerces le samedi à dix-sept heures s'inscrit en fait aujourd'hui dans la normalité. On ne peut pas en déduire d'ailleurs que partout en Suisse, le statut des collaborateurs de vente aurait été précarisé pour motif que le samedi, c'est ouvert jusqu'à dix-sept heures dans la plupart des cantons.

Pour les cantons voisins, effectivement il est peut-être utile de rappeler la situation ou dans les cantons en tout cas de Suisse romande. Canton de Genève: dix-huit heures; canton du Valais: dix-sept heures; ville de Lausanne, par exemple: dix-huit heures; canton de Neuchâtel: dix-huit heures; canton du Jura: dix-sept heures; canton de Berne: dix-sept heures également.

Pour le Conseil d'Etat, donner à l'ensemble des commerces de notre canton la possibilité de lutter avec les mêmes règles du jeu ne nous paraît pas tomber sous un libéralisme excessif. D'autant plus qu'il faut le rappeler, effectivement c'est une possibilité qui est donnée aux commerçants, ce n'est pas une obligation d'ouvrir les commerces jusqu'à dix-sept heures.

Actuellement, nous avons donc ce régime légal ordinaire de fermeture à seize heures le samedi qui, il faut quand même le rappeler, est accompagné de nombreuses dérogations qui d'ailleurs nous démontrent que le régime ordinaire devient souvent peu compréhensible pour le consommateur, des dérogations pour des ouvertures élargies en faveur des kiosques, en faveur des shops de stations d'essence. A ce sujet, je vous rappelle qu'en 2005, le peuple fribourgeois avait accepté par 63% un horaire élargi pour les shops de stations d'essence. Nous avons également des horaires élargis pour les laiteries, pour les commerces de mets cuisinés, pour les commerces intégrés dans nos gares, sur les aires autoroutières ou dans des sites touristiques. C'est dire que le régime que l'on prétend ordinaire subit déjà de nombreuses exceptions actuellement.

Vous le savez également, l'agglomération de Fribourg est à la recherche de solutions destinées à redynamiser des espaces vitaux pour le tourisme pour l'attractivité de la capitale, on parle en particulier du quartier du Bourg. Des réflexions sont également menées actuellement à Bulle ou à Romont pour bénéficier de ce qu'on appelle l'horaire élargi touristique et là, on ne parle pas d'une ouverture à dix-sept heures mais c'est une ouverture à vingt-deux heures le samedi, telle que le permet déjà le régime légal.

Pour le Conseil d'Etat, il semble donc préférable d'arrondir peut-être les angles avec modération pour que l'ensemble des commerces du canton puisse bénéficier d'un cadre légèrement élargi pour bénéficier surtout de conditions cadres, de règles du jeu comparables avec les cantons voisins. Il faut d'ailleurs rappeler que jusqu'en 1997, c'était de la compétence des communes de fixer, je dirais, l'horaire d'ouverture en particulier pour le samedi et jusqu'en 1997, dans ce canton déjà, on avait un horaire d'ouverture élargi en principe jusqu'à dix-sept heures.

Convention collective: alors évidemment, c'est un long serpent de mer. Une convention collective de travail renégociée et étendue à l'ensemble du secteur de la vente ne peut être que le fruit d'un partenariat entre les milieux concernés, représentant des employeurs et des employés; le Conseil d'Etat à tra-

vers la Direction de l'économie le moment venu est disposé à prêter ses bons offices, mais évidemment, ce n'est pas le Conseil d'Etat qui pourra imposer cette convention collective.

On a beaucoup parlé des petits commerces ce matin, de l'utilité du commerce de proximité, j'en suis aussi personnellement un défenseur, mais je crois que la fréquentation de nos commerces de proximité, elle découle plutôt d'un principe, d'une volonté effectivement de consommer local plutôt que de l'horaire élargi ou non. Je crois qu'on peut chacun se poser la question sur nos modes de consommation, est-ce qu'on soutient réellement simplement en théorie ou par son action, par ses achats le commerce de proximité? Je crois que c'est plutôt un réflexe de principe qui n'est pas forcément lié à l'horaire élargi.

Vous l'avez vu, le Conseil d'Etat propose donc d'accepter la motion avec une limitation à dix-sept heures. Sur le fond, on peut probablement en discuter, est-ce que c'est préférable dix-sept heures, dix-huit heures, certains pensent même qu'on pourrait se passer de toute limitation d'horaires puisque de toute manière, la protection des travailleurs s'inscrit dans le cadre de la loi sur le travail et pas dans l'ouverture des horaires du commerce. Nous estimons toutefois au niveau du Conseil d'Etat que faire un pas supplémentaire serait probablement prématuré, ce dossier finira probablement devant la population fribourgeoise et si on veut se donner la chance d'obtenir un consensus, de régler peut-être cette solution et puis de trouver une solution harmonisée avec les cantons voisins, eh bien, c'est probablement en retenant l'horaire d'ouverture à dix-sept heures qu'on a plus de chance de pouvoir convaincre la population.

C'est donc avec ces considérants que le Conseil d'Etat vous invite à soutenir la motion avec fermeture à dix-sept heures.

Le Président. Wir kommen zur Abstimmung. Ich möchte noch einmal erwähnen, dass wir jetzt über die Motion abstimmen, so wie sie jetzt am Schluss von den Motionären formuliert wurde. Wir sprechen von einer Ladenöffnungszeitweiterung auf 17 Uhr.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 58 voix contre 39. Il y a 2 abstentions.

Ont voté Oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Charonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/

SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 58.*

Ont voté Non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 39.*

Se sont abstenus:

Krattinger-Jutzert Ursula (SE,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP). *Total: 2.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Rapport d'activité 2017-GC-99 Conseil de la magistrature (2016)¹

Rapporteur de la Commission de justice: **Nicolas Kolly** (UDC/SVP, SC).

Représentant du Conseil de la magistrature: **Adrian Urwyler, Président.**

Discussion

Le Rapporteur. J'adresse, au nom du Grand Conseil, la bienvenue au nouveau président du Conseil de la magistrature, M. Adrien Urwyler, ceci à l'occasion de la présentation du rapport annuel du Conseil de la magistrature devant le Grand Conseil et cela conformément à l'article 198a de la loi sur le Grand Conseil.

La commission de justice s'est réunie le 7 juin dernier afin d'examiner le rapport du Conseil de la magistrature, en présence donc du président du Conseil, Monsieur le Juge cantonal Adrien Urwyler, du procureur général adjoint, M. Raphaël Bourquin ainsi que de la secrétaire-juriste du Conseil de la magistrature, Madame Christine Keller.

Lors de cette rencontre, la Commission de justice a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport et a abordé un certain nombre de points spécifiques. Ce rapport précis et très complet est un excellent tour d'horizon de la justice de notre canton; et celle-ci se porte bien.

Si lors des précédents rapports, l'accent avait été mis sur l'importante surcharge de certaines autorités, force est cependant de constater que la charge de travail du pouvoir judiciaire reste élevée, même si quelques signes d'amélioration se font sentir.

Les quelques postes consentis au pouvoir judiciaire, additionnés aux efforts organisationnels et à un grand investissement de tout le personnel et des juges, ont permis d'augmenter de 9% la liquidation des affaires. Mais cela n'a pas suffi à absorber la hausse de 10% des nouvelles entrées.

En particulier, la situation des justices de paix reste préoccupante, surtout celle de la Singine, qui a dû faire face à l'absence prolongée d'un juge de paix.

Lors de notre rencontre, la Commission de justice a abordé un certain nombre de points que nous avons mis en exergue depuis le début de cette année. Il s'agit en particulier de la procédure mise en place pour le fonctionnement de la cellule du juge itinérant. Si la création de cette cellule a permis de venir en aide à certains tribunaux surchargés, la Commission de justice est d'avis que la procédure d'octroi des dossiers à cette autorité est trop lourde et compliquée.

Nous avons pu échanger sur cette problématique et il conviendra de faire le bilan sur le fonctionnement de cette nouvelle entité l'année prochaine. Dans tous les cas, il conviendra de reconduire la cellule du juge itinérant, qui avait initialement été mise en place pour une période limitée de 3 ans.

Nous avons également échangé sur la nomination d'un juge ad hoc comme juge pour les procédures de conciliation et sommes arrivés à la conclusion que la nomination de ce magistrat expérimenté, le juge Michel Morel, a permis de liquider un nombre non négligeable d'affaires.

Si de manière générale, le modèle de l'autorité de conciliation indépendante, soit traitée par un juge différent que la procédure au fond, à un taux moyen national d'accords à l'amiable d'environ 65%, le système fribourgeois atteint, lors de l'année étudiée, un taux de 32,9%. La nomination d'un juge conciliateur pourrait donc être une piste intéressante pour augmenter le taux de conciliation et donc diminuer la surcharge des tribunaux.

¹ Rapport pp. 1126ss.

Nous avons également échangé sur la procédure de mise au concours pour les postes de magistrats à faible taux d'activité, ainsi que pour la procédure de mise au concours à suivre pour les postes de présidents de tribunaux d'arrondissements qui occupent également les postes de présidents de tribunaux des prud'hommes et de tribunaux des baux.

Enfin la Commission de justice a échangé sur les points suivants:

- > sur le fonctionnement de la Justice de paix de la Veveyse, suite à la démission d'une assesseure et des problèmes évoqués dans le rapport;
- > sur le fonctionnement du Tribunal pénal des mineurs;
- > de l'Autorité foncière cantonale, qui ne figure d'ailleurs pas dans le rapport;
- > des justices de paix, et notamment de la problématique des assesseurs qui, parfois, siègent peu malgré leur élection par le Grand Conseil;
- > de la possibilité de mettre en place un site informatique du pouvoir judiciaire mieux organisé et plus étayé, tel que suggéré dans le rapport par le Tribunal d'arrondissement de la Gruyère;
- > sur le fonctionnement du Tribunal des mesures de contrainte, en particulier de son secrétariat

Il s'agit là d'une liste non exhaustive des points abordés lors de notre rencontre.

L'échange que nous avons eu a été agréable et s'est déroulé dans un esprit très constructif, et nous avons obtenu des réponses précises aux différents points soulevés.

C'est avec ces remarques que je peux remercier, au nom de la Commission de justice et du Grand Conseil, le Conseil de la magistrature pour l'excellent travail effectué, cette année et depuis sa création, puisque cette autorité fête déjà ses 10 ans.

J'adresse également nos remerciements et notre reconnaissance à tous les membres et à tout le personnel du pouvoir judiciaire. C'est grâce à eux que la justice fribourgeoise fonctionne bien et cela contribue au bien-être dans notre canton.

Avec ces considérations, je vous invite à prendre acte du présent rapport.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). L'année passée, le groupe libéral-radical avait relevé la surcharge dont souffraient la plupart des autorités judiciaires: surcharge du Tribunal cantonal, du Tribunal pénal économique, des tribunaux d'arrondissements, des justices de paix. On avait même souligné que cet état nuisait à la santé des juges à cause d'importantes heures supplémentaires.

Cette année, la situation se présente un peu différemment. Certes, le nombre d'affaires a continué à augmenter pour la plupart des autorités, sauf pour le Ministère public. Toutefois,

des mesures organisationnelles et de rationalisation ont été prises.

Tout d'abord, le juge itinérant est entré en fonction. Si des lenteurs sont apparues quant à l'attribution des affaires à cette autorité, celle-ci a déjà pris sa place dans l'organisation judiciaire de notre canton. L'évaluation qui sera faite permettra de répondre à la question de la pérennisation de cette fonction.

Un nouveau poste de juge a été accordé au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère et deux demi-postes à celui de la Broye, deux tribunaux qui sont toujours à la peine depuis des années.

En outre, la Direction de la justice a augmenté le taux d'activité du secrétariat du Tribunal des mesures de contrainte et l'engagement d'un stagiaire a permis de remédier à une situation qui avait inquiété la Commission de justice.

De même, le Tribunal pénal des mineurs a retrouvé les 20% de greffiers qui avaient été supprimés sous la législature précédente.

Le groupe libéral-radical salue les nouvelles réflexions du Conseil de la magistrature sur le pouvoir judiciaire. Ainsi il prévoit un plan directeur sur les diverses mesures qui pourraient être prises dans une centralisation des tâches administratives.

Nous terminerons en remerciant la Direction de la sécurité et de la justice d'entendre les demandes de la justice et ainsi de respecter le troisième pouvoir de notre état démocratique.

Schneuwly André (VCG/MLG, SE). Die Fraktion Mitte Links Grün hat den Jahresbericht gelesen und dankt für den Einblick in die Gerichtsbehörden. Es wird in allen Bereichen viel Arbeit geleistet und wir danken allen für das grosse Engagement.

Wir stellen Folgendes fest: Die Arbeitslast ist in allen Bereichen immer noch sehr hoch. Bei den Friedensgerichten hat sich die Situation mit der Schaffung von neuen Stellen etwas verbessert und trotzdem besteht immer noch Nachholbedarf. Eine gerichtsunabhängige Richterin – ein neu geschaffener Posten – hat ihre Arbeit aufgenommen. Die Erfahrungen sollen ausgewertet und das gewählte Modell der Dossierübernahme überprüft werden. Wir sind gespannt auf die Resultate.

Frage: Sind im Finanzplan 2017–2022 weitere Richterposten geplant und in welchen Bereichen?

Moussa Elias (PS/SP, FV). Die Sozialdemokratische Fraktion hat den Tätigkeitsbericht des Justizrates aufmerksam studiert und selbstverständlich auch zur Kenntnis genommen. Einen Bericht zu studieren, ohne ihn zur Kenntnis zu nehmen, wäre auch ein wenig eigenartig.

Notre groupe remercie le Conseil de la magistrature et les magistrats et collaborateurs des différentes entités judiciaires pour l'élaboration de ce rapport riche en informations sur le Pouvoir judiciaire fribourgeois et surtout pour le travail considérable effectué durant l'année écoulée au sein du troisième pouvoir au bénéfice des justiciables.

Il y a peut-être lieu de relever mon lien d'intérêt avec le présent rapport ayant officié en 2016 durant un certain temps en tant que juge de paix ad hoc de la Singine. C'est dire que la surcharge de cette autorité, des autorités de la justice de paix en général, est importante et j'ai pu le constater sur place. Que ce soit cette nomination ou la nomination du juge Morel en tant que juge ad hoc du Tribunal de la Sarine, Gruyère et Broye, la nomination ou le recours à des juges ad hoc est une des preuves de la surcharge récurrente des autorités judiciaires, connue depuis de nombreuses années et – peut-on espérer – reconnue à présent.

Cela étant, le groupe socialiste prend acte avec satisfaction et il convient de souligner que globalement la justice fribourgeoise fonctionne bien malgré le manque chronique de personnel et la charge très importante de travail du personnel toujours, toujours encore aujourd'hui. En témoigne notamment, de ce bon fonctionnement, le fait que le Conseil de la magistrature n'a pas dû prononcer une seule mesure disciplinaire en 2016, où, pour reprendre le communiqué de presse du Conseil de la magistrature, aucun incident particulier n'est à signaler.

Cela étant, trois points ont particulièrement interpellé notre groupe:

1. *La cellule judiciaire itinérante*: Comme vous le savez, cette cellule a pris ses fonctions. La juge itinérante, son greffe et son secrétariat sont entrés en fonction l'année passée. Selon le rapport du Conseil de la magistrature et les explications reçues en Commission de justice, il convient de constater que cette cellule a rempli sa mission en 2016. En effet, elle a passablement pu décharger le Tribunal de la Broye. En attendant cette analyse globale du pouvoir judiciaire, qui est attendue en tout cas pour cette année encore, notre groupe s'inquiète du sort des collaborateurs de cette cellule judiciaire, qui, comme vous le savez, sont nommés, respectivement engagés pour une durée déterminée de trois ans et qui ont accompli un travail remarquable jusqu'à présent;
2. *La surcharge chronique des tribunaux de la Broye et de la Gruyère*: Nous avons élu – cela a déjà été relevé – en début de cette année une nouvelle présidente au Tribunal de la Broye, ce qui devrait décharger cette autorité. Donc, le Grand Conseil a pris ses responsabilités. Le Conseil de la magistrature a nommé le juge Morel comme juge ad hoc, tant pour le Tribunal de la Broye que pour celui de la Gruyère et a affecté la cellule judiciaire itinérante prioritairement au Tribunal de la Broye. Le Conseil de la

magistrature a donc également pris ses responsabilités. A l'instar du Conseil de la magistrature, le groupe socialiste espère donc vivement que l'ensemble de ces mesures soulage enfin ces autorités;

3. Les procédures de conciliation.

Le groupe socialiste se réjouit du taux important de conciliation en matière de bail, un des plus élevés en Suisse. Par contre, il est particulièrement préoccupé par le faible taux de conciliation dans le cadre d'autres affaires civiles, comme cela a été relevé par le président du Conseil de la magistrature au sein de la Commission de justice. Le système fribourgeois a montré ses limites, les parties étant manifestement peu enclines à trouver une solution à l'amiable devant un juge conciliateur lorsqu'ils savent que le même juge va, en cas d'échec de conciliation, également juger l'affaire quant au fond. Le groupe socialiste se montre donc favorable à ce qu'une réflexion soit entamée sur l'organisation judiciaire dans le but d'augmenter le taux de conciliation dans notre canton, ce qui profiterait fortement aux justiciables. Nous sommes persuadés que, comme les autres entités, la justice doit évoluer et vivre avec son temps.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe socialiste prend acte du rapport d'activité du Conseil de la magistrature.

Roth Pasquier Marie-France (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du rapport annuel 2016 du Conseil de la magistrature et en remercie les auteurs. Il souhaite relever les points suivants, qui vont dans le même sens que ce qui a déjà été relevé par mes collègues.

Le groupe démocrate-chrétien constate avec satisfaction que la justice fribourgeoise a, dans l'ensemble, bien travaillé en 2016. La charge de travail du pouvoir judiciaire reste toutefois élevée même si le nombre des nouvelles affaires a légèrement fléchi dans la plupart des autorités.

Pour répondre à cette charge de travail importante, le Conseil d'Etat avait accepté, au printemps 2016, de créer une cellule judiciaire itinérante à plein temps pour une durée déterminée, soit jusqu'à fin 2018. La juge itinérante gère les dossiers que lui confient les autorités de première instance nécessitant une décharge. Jusqu'à aujourd'hui, le travail effectué donne satisfaction, le rendement est bon. Il serait opportun d'envisager suffisamment tôt le renouvellement de cette cellule, qui permet d'apporter rapidement un soutien ponctuel aux autorités de première instance.

D'autre part, le code de procédure civile suisse, entré en vigueur en 2011, fait de la conciliation un préalable obligatoire à la résolution de tout litige civil. Cela signifie que toute procédure est précédée d'une conciliation, qui, si elle aboutit, permet d'éviter de longs procès. Or des études montrent que le modèle d'une autorité de conciliation indépendante a un taux moyen d'accords à l'amiable supérieur à celui pratiqué

dans le canton de Fribourg, qui est celui de la conciliation au sein même du tribunal. Le premier modèle, largement accepté, permet de désengorger les tribunaux de façon significative. Nommer un juge conciliateur indépendant permettrait de décharger efficacement la chaîne civile. Il s'agirait là d'une piste à envisager.

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport et remercie le Conseil de la magistrature pour son excellent travail.

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Beisitzerin im Friedensgericht Sense.

Im vorliegenden, sehr interessanten und ausführlichen Bericht steht bei den Friedensgerichten, dass der Justizrat in Betracht gezogen hat, die an einem Amt als Beisitzerin oder Beisitzer interessierten Personen bestmöglich über Inhalt und Umfang des Amtes zu informieren und ein entsprechendes Pflichtenheft für die Beisitzer zu erstellen. Nach der Befragung der Konferenz der Friedensrichterinnen und Friedensrichter hat er jedoch darauf verzichtet mit der Begründung, die Aufgaben der Beisitzer könnten dem Justizgesetz und dem Gesetz über den Kindes- und Erwachsenenschutz entnommen werden.

Als Beisitzerin, schon seit 6 Jahren, hat mich das natürlich sehr interessiert und ich habe mich deshalb umgehend in den im Bericht aufgeführten Gesetzen auf die Suche nach den realen Aufgaben und Pflichten eines Beisitzers, einer Beisitzerin gemacht. Sowohl im Justizgesetz als auch im Gesetz über den Kindes- und Erwachsenenschutz wurde ich nicht fündig. In der Tat handelt es sich bei all den Gesetzesbestimmungen um Voraussetzungen, Kompetenzen, Vorgaben zur Amtsdauer und Altersgrenze, Wohnsitzpflicht und Wählbarkeit usw., nicht aber um die Beschreibung der Aufgaben einer Beisitzerin, eines Beisitzers im eigentlichen Sinne. Lediglich Artikel 5 des Kindes- und Erwachsenenschutzgesetzes weist – ausser der Hauptaufgaben der Anhörungen natürlich – auf drei Aufgaben hin, die eine Friedensrichterin einem Beisitzer übertragen kann. Das neue Kindes- und Erwachsenenschutzgesetz schreibt für die Beisitzerinnen jedoch spezifische Fachkenntnisse vor, um in Einzelsituationen gerecht zu handeln. Dementsprechend sollen auch angepasste Pflichtenhefte bestehen.

So bedaure ich sehr, dass der Rat auf die Erstellung von Pflichtenheften verzichtet hat. Ein solches wäre für die Ausübung dieser verantwortungsvollen Arbeit wirklich mehr als sinnvoll. Deshalb wünsche ich mir, dass der Justizrat irgendwann einmal auf diesen Entscheid zurückkommen wird.

Le Rapporteur. Je remercie tous les groupes pour leur rapport étayé. Ils vont dans le même sens que mon entrée en matière. Je constate qu'il a été particulièrement relevé la problématique de la surcharge toujours existante dans certains tribunaux.

J'ai noté deux questions en particulier. Tout d'abord celle de M. André Schneuwly, par rapport à la question de savoir si de nouveaux postes sont prévus dans le plan financier 2020–2022. Comme j'ai compris, cela étant de la compétence du Conseil d'Etat, la Commission de justice n'a pas d'informations à ce sujet-là. Je laisserai peut-être le président du Conseil de la magistrature répondre s'il a des informations supplémentaires.

La deuxième question, celle de M^{me} la Députée Mäder-Brühlhart concernait l'abandon de l'idée de rédiger un cahier des charges pour les assesseurs des justices de paix. Ce point précis n'a pas non plus été abordé lors de notre séance. Je laisserai également le président du Conseil de la magistrature y répondre.

Urwyler Adrian, Président du Conseil de la magistrature. Je tiens tout d'abord à remercier le Grand Conseil et le Conseil d'Etat pour le soutien sans faille au Conseil de la magistrature. Je saisis également cette opportunité pour remercier une fois publiquement tous les acteurs du Pouvoir judiciaire dans son ensemble pour le travail qu'il fournit quotidiennement.

Comme autorité supérieure de haute surveillance, vous avez examiné avec soin notre rapport annuel. Vous avez remarqué que dans l'ensemble la justice fribourgeoise travaille bien.

Wie auch in anderen staatlichen Sektoren hat die Justiz mit einer stetigen Zunahme der zu behandelnden Fälle umzugehen.

La répartition équilibrée de cette charge de travail reste un défi. Le Conseil de la magistrature a réfléchi aux mesures organisationnelles susceptibles de soulager l'administration de la justice. Il va vous faire des propositions sous peu.

Il y a eu passablement de mouvements en 2016 au sein du Conseil. D'abord, mon prédécesseur, Jérôme Delabays et le conseiller d'Etat Erwin Jutzet ont quitté le Conseil. Cette année, il y a Me Dominique Morard et M. Chevalley. Les trois ont fait partie de l'équipe qui a mis en place le Conseil. Aujourd'hui, je me rends compte que cette équipe a fait un gros travail. Je tiens à remercier ici tous et toutes qui y ont contribué. Après onze ans, je peux dire que le Conseil fonctionne bien et d'y siéger est une charge supplémentaire considérable mais, personnellement, je suis satisfait. Je trouve qu'on travaille bien, sérieusement et efficacement.

Deux questions étaient posées. L'une concernait les finances. Je suis placé ici sur la chaise du Directeur des finances. Malheureusement, l'indépendance financière du Pouvoir judiciaire n'est pas encore acquise; pourtant j'ai plaidé cela dans cette salle au début des années 2000 en tant que constituant. Mais, comme l'a relevé le président de la Commission de justice, cela n'est pas de mon ressort.

Die zweite Bemerkung habe ich zur Kenntnis genommen in Form eines Rückkommensantrags. Wir werden wieder darüber nachdenken.

Pour terminer, je ne veux pas prolonger. Je me permets de rappeler que demain à 11h, c'est un plaisir que de réunir les trois pouvoirs afin de marquer les dix ans du Conseil de la magistrature!

Le Président. Herr Präsident des Justizrates, wir haben Sie ja extra auf den Sitz des Finanzdirektors gesetzt, vielleicht in der Hoffnung, dass da einige Zusagen kommen, aber das liegt ja nicht in Ihrer Kompetenz. Besten Dank für Ihre Präsenz.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Rapport d'activité 2017-DSAS-16 Réseau fribourgeois de santé mentale (2016)¹

Discussion

Schneuwly André (VCG/MLG, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin CO-Geschäftsleiter einer Institution für Menschen mit psychischen Beeinträchtigungen und habe regelmässig mit dem Freiburger Netzwerk für psychische Gesundheit (FNPG – RFSM) zu tun.

Die Fraktion Mitte Links Grün hat den Bericht mit Freude und mit Genugtuung gelesen. Die Ethikcharta des Freiburger Netzwerks für psychische Gesundheit überzeugt mit den Grund- und Werthaltungen. Wir hoffen fest, dass die Umsetzung gut gelingen und sich verankern wird.

Das deutschsprachige FNPG in Freiburg konnte für die deutschsprachigen Klienten bereits ein Ambulatorium und eine Tagesklinik im umgebauten ehemaligen Diözesanzentrum in der Nähe des Kantonsspitals eröffnen. Ich durfte die Räume bereits besuchen und kann sagen: ein gelungener Umbau, hell und einladend mit motiviertem Fachpersonal. Wir freuen uns auf den Umbau der stationären Abteilung mit 40 Plätzen bis Ende 2019.

Auch freut es mich, dass die Erfahrungen und Kompetenzen von direktbetroffenen psychisch kranken Personen, Peers genannt, in den Dienst von anderen Patienten gestellt werden. Mit INFRI, dem Freiburger Verbands der spezialisierten Institutionen, wurde eine Zusammenarbeitsvereinbarung abgeschlossen, damit wirklich im Interesse der Klienten gearbeitet wird. Auch die Liaisonzusammenarbeit wurde erweitert, als Pilotversuch in zwei Institutionen in Analogie zu den bereits durchgeführten Beratungen in den Pflegeheimen. Diese wird nach einem Jahr respektive zwei Jahren evaluiert.

Auch die Kinder- und Jugendpsychiatrie stellt Weichen und arbeitet intensiver mit dem Espace Thérapeutique zusammen. Wie sieht hier die Zusammenarbeit jetzt aus? Und meine zweite Frage: Für den Bereich Kinder und Jugendliche wird ein neues Gebäude gesucht. Wie weit ist dieser Prozess fortgeschritten?

Allgemein können wir feststellen, dass im FNPG Vieles in Bewegung ist. Wir hoffen fest, dass die gesetzten Ziele in allen Bereichen umgesetzt werden. Leider gibt es immer wieder Lücken und Schwächen, vor allem in der französischen Abteilung in Marsens. Ganz wichtig scheint uns, dass gut qualifiziertes Personal angestellt wird und die Fluktuation beim Fachpersonal abnimmt, damit die Umsetzung der Strategie mit intensiver Netzarbeit gelingt.

Der Bericht gibt einen interessanten Einblick in das Freiburger Netzwerk für psychische Gesundheit und ist leserfreundlich. Wir danken ganz herzlich und wünschen auf dem weiteren Weg in die Zukunft viel Erfolg.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Ce rapport d'activité 2016 reflète le dynamisme qui règne au sein du RFSM pour répondre au mieux à l'évolution des besoins en santé mentale de nos citoyens fribourgeois.

Le RFSM a désormais sa charte éthique, élaborée en interdisciplinarité. Elle décrit les valeurs fondamentales sur lesquelles sont basés l'accueil et les soins aux patients. Le patient est au centre des soins et le RFSM s'engage à offrir des conditions favorables au développement des relations thérapeutiques, processus indispensable à l'élaboration et à la réalisation du projet thérapeutique du patient dans le respect des droits du patient. Cette charte décrit également l'importance de pouvoir optimiser les ressources des patients parce que quelles que soient leurs pathologies, le rétablissement est toujours visé en collaboration avec l'entourage.

L'ouverture d'une unité hospitalière entièrement germanophone de vingt lits signe un premier pas pour le développement nécessaire des soins psychiatriques pour les citoyens alémaniques. Elle a été suivie par la création du centre germanophone en avril 2017 à Fribourg. C'est une évidence que pouvoir s'exprimer et être compris dans sa langue maternelle, c'est indispensable dans ce domaine.

Le développement des prises en charge en hôpital de jour par des consultations ambulatoires, des suivis à domicile par des équipes mobiles évite la stigmatisation que représente souvent l'hôpital psychiatrique dans la population.

Impliqué dans les diverses interfaces sanitaires afin de toujours améliorer les prestations et la coordination entre les divers prestataires de soins de tout le canton, le RFSM innove en développant la psychiatrie de liaison, initiée en 2008 par le secteur de la personne âgée, qui s'étend désormais également au secteur de l'enfant et de l'adulte dans les hôpitaux, les EMS

¹ Rapport pp. 973ss.

et certains services de soins à domicile. Cette attitude de collaboration active au sein du réseau fribourgeois se manifeste également par le partage des programmes de formation entre les différents partenaires HFR, AFAS, AFIPA.

Le RFSM vise l'efficacité des soins et devra composer avec la nouvelle tarification hospitalière pour la psychiatrie TAR Psy dès 2018, soit une structure tarifaire uniforme dans toute la Suisse pour les traitements psychiatriques stationnaires. Un nouveau défi!

Le RFSM contribue de manière importante au bien vivre ensemble dans notre société en offrant des soins psychiatriques aigus aux patients qui les nécessitent et en œuvrant à l'intégration et au maintien des personnes souffrant de problématiques psychiatriques au sein de notre société. Il est un acteur clé dans le paysage de la santé fribourgeoise.

C'est ici pour moi aussi l'occasion de remercier tous les soignants, qui font constamment face à des situations de détresse et qui travaillent aussi dans des conditions difficiles de refus de soins, où tout acte requiert souvent de longues négociations et exige de grandes compétences humaines.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Après une lecture attentive du rapport du RFSM, le groupe libéral-radical tient à saluer la création du centre spécialisé en santé mentale pour les patients germanophones, qui répond à un besoin souvent exprimé par la partie alémanique de notre canton.

Quant au rapport dans son ensemble, il nous donne une image un peu trop parfaite, voire candide, du fonctionnement du RFSM. Tout va très bien, M^{me} la Marquise! Aucun manquement au RFSM, toutes les unités fonctionnent à satisfaction! Nous aurions préféré y trouver un peu plus d'auto-critique, sachant que la critique, quand elle est constructive, est un levier dont il est dommage de se priver. Elle permet de voir où se situent les lacunes et, par là même, de stimuler l'établissement, son personnel dans l'intérêt des patients qui y sont soignés.

Permettez-moi d'émettre une réserve quant au fonctionnement de l'unité appelée la Chrysalide, qui accueille les adolescents toujours plus nombreux à souffrir de mal-être, de manque d'estime de soi, de dévalorisation. Les retours des familles des jeunes patients démontrent que la prise en charge n'est pas celle que l'on pourrait attendre d'un établissement tel que le RFSM. Des parents de bonne foi m'ont confié récemment qu'ils ne placeraient plus jamais leur fille dans cet établissement, car elle en est ressortie plus fragile encore qu'avant. Dois-je aussi peut-être interpréter que le taux d'occupation qui a baissé dans cette unité en serait peut-être un signe? Ce témoignage démontre que des améliorations peuvent être apportées dans cette unité spécialisée pour les jeunes, mais rien, malheureusement, ne transparaît dans le rapport et je le regrette!

Je souhaite clore mon propos par une pensée positive néanmoins. Quand on critique, on ne devrait jamais oublier qu'on sait aussi apprécier. Oui, dans son ensemble, le RFSM fonctionne à satisfaction, car il dispose de compétences pour accompagner les patients aux pathologies complexes.

Avec ces remarques, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Gamba Marc-Antoine (PDC/CVP, FV). Je m'exprime en tant que représentant du groupe démocrate-chrétien. Je déclare mes liens d'intérêts: je suis un médecin généraliste de l'agglomération de Fribourg et je ne suis pas arrogant!

Le groupe démocrate-chrétien a analysé le rapport annuel d'activité du RFSM avec attention et je vais essayer d'être le moins possible répétitif, parce que nos points de vue convergent.

Le document transmis est didactique, avec de belles images, entre autres la page «Profil», très intéressante et justement originale. Nous aimerions féliciter le RFSM pour l'effort fait envers les germanophones de notre canton. La psychiatrie de liaison est une innovation et montre la voie à suivre pour un partenariat public-privé, voire ambulatoire-hospitalier. Trente-sept EMS sont accompagnés par cette structure très appréciée. La psychiatrie de l'enfance et de l'adolescence s'est développée ces dernières années. Il faut continuer; c'est compliqué. Les comptes sont équilibrés, mais certains points sont peu détaillés, par exemple le point 10, le célèbre point des prestations d'intérêt général.

Le groupe démocrate-chrétien remarque la belle collaboration entre la santé mentale et la santé spirituelle en sachant que plusieurs locaux du RFSM appartiennent ou appartiennent à l'Eglise. Tout le document est bien fait mais donne justement cette impression que tout va bien dans le meilleur des mondes, comme le disait ma collègue. Ne serait-ce pas possible de parler dans ce genre de rapport un peu plus des problèmes et des difficultés rencontrées?

Le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce document.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). La psychiatrie n'est pas ma tasse de thé, comme vous le savez, je suis orthopédiste et on dit que les orthopédistes ont deux neurones, un pour mettre la vis et l'autre pour l'enlever! Pour la psychiatrie, il faut un peu plus de neurones. Malgré tout, j'ai lu avec grand plaisir ce rapport.

Je ne veux pas revenir sur ce qu'ont déjà dit les intervenants précédents.

Le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). Je remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport et tous les intervenants dans le domaine de la santé mentale pour leur engagement important.

J'aurais une question à l'intention de M^{me} la Commissaire du gouvernement. Si je ne fais erreur, je n'ai pas lu d'information dans ce rapport sur d'éventuelles places d'accueil de jour pour les patients atteints de maladies psychiatriques et qui vivent au sein de leur famille. Lorsqu'une telle maladie frappe une personne, c'est l'ensemble du tissu familial qui s'en occupe qui est touché dans son organisation, la maladie nécessitant souvent une attention de tous les instants. Il est, de mon point de vue, absolument nécessaire que les proches aidants de ces personnes soient soutenus. L'une des mesures de soutien peut consister en un accueil de jour ou de nuit de la personne concernée, qui permet à ses proches de respirer un peu.

Si cela n'est déjà le cas, il serait nécessaire de prévoir de telles places d'accueil de manière décentralisée. En effet, on imagine mal un proche aidant de la Veveyse, par exemple – mon district – déjà lourdement sollicité par la maladie psychiatrique d'un proche, l'amener jusqu'à Fribourg, par exemple, pour pouvoir se reposer un demi-jour ou une journée par semaine.

Je vous remercie par avance de prendre en compte ce souci.

Flechtner Olivier (*PS/SP, SE*). Zu meinen Interessenbindungen: Ich bin als Gemeinderat von Schmitten Delegierter im Gesundheitsnetz Sense.

En tant que représentant du district de la Singine, uniquement germanophone, il est évident que c'est surtout le chapitre présentant le futur centre pour les patients germanophones qui a su retenir mon attention particulière dans ce rapport, qui, dans son ensemble, est intéressant et instructif.

Enfin! aurais-je tendance à dire! En effet, ce centre germanophone se met en place dans la dixième année d'existence du réseau, mais ceci n'est pas toute la réalité. En fait, la mise en place d'une unité germanophone a été initiée à Marsens en 2016 et je tiens ici à remercier pour leurs efforts toutes les personnes ayant contribué à la réalisation de cette première étape importante et surtout les responsables de l'établissement, qui ont eu la tâche d'intégrer cette unité.

Mit der Schaffung dieses Zentrums wird eine bedeutende Lücke in der Versorgung psychisch kranker Menschen geschlossen. Es ist wichtig zu betonen, dass es hier nicht um Bequemlichkeit geht, dass es aber auch nicht darum geht, die Qualität der Behandlung in den beiden Sprachgebieten zu vergleichen. Jedoch ist es so, dass die Sprache einen wichtigen Bestandteil der Behandlung eines Patienten darstellt. Je besser sich die Patientin oder der Patient mit seinem Gegenüber versteht, umso einfacher wird es ihr oder ihm fallen, sich zu

äussern. Es geht um sprachliche Hürden, aber auch um kulturelle Feinheiten.

Andererseits fällt es gleichsprachigem Pflegepersonal leichter, Menschen zu verstehen, die sich nicht präzise ausdrücken können oder wollen. Gerade bei Menschen mit einer psychischen Erkrankung dürfte dies relativ häufig der Fall sein, sei es, weil die Erkrankung den Menschen direkt einschränkt, sei es, dass die oder der Betroffene eine Hemmschwelle verspürt, die es zu überwinden gilt. Und gerade im Bereich der Psychiatrie ist es wichtig, Missverständnisse zu vermeiden, die sich auf die Einschätzung der Verfassung eines Patienten oder einer Patientin auswirken können.

Anders gesagt: Die sprachliche Qualität der Kommunikation mit dem Patienten ist somit ein wichtiger, ja gewichtiger Teil der Behandlungsqualität. Dass dies erkannt wurde und mit der Schaffung dieses Zentrums nun konsequent umgesetzt werden soll, kann ich nur begrüßen. Und wer weiss: Vielleicht dient ja die Erfahrung aus Marsens auch als Modell und nachdem den deutschsprachigen Patienten Gastfreundschaft in Marsens gewährt wurde, bietet sich in Zukunft vielleicht ja einmal die Gelegenheit auf eine Revanche, indem eine neu zu schaffende französische Struktur versuchsweise im deutschsprachigen Kantonsteil angesiedelt würde.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les intervenants qui se sont exprimés ce matin.

Je veux peut-être rappeler qu'en 2016, le RFSM a poursuivi le développement de ses prestations pour l'ensemble de la population de notre canton avec, finalement, un double objectif: tout d'abord, répondre de manière efficace aux besoins des Fribourgeois et Fribourgeoises en matière de santé mentale mais aussi développer des prestations de qualité qui agrègent professionnalisme et éthique.

Evidemment, on peut lire ce rapport avec des lunettes différentes. Moi, je ne le lis pas comme certains députés l'ont lu ce matin. Si vous voyez les rapports des trois médecins directeurs, que ce soit pour le secteur I «Pédopsychiatrie», le secteur II «Adultes» ou secteur III pour la «Personne âgée», au travers des différentes interventions, vous voyez qu'au quotidien on ne cesse de renforcer les différents éléments. Si je prends la pédopsychiatrie, on a renforcé toute la prise en charge pour les patients enfants alémaniques avec l'introduction de consultations spécialisées. On a créé des cercles de qualité communs. On a étendu notre offre de consultation mère et enfant au HFR, à l'Office familial pour ne citer que ces exemples.

Par ailleurs, on a également mandaté la Direction pour une étude de faisabilité pour concrétiser une vision d'un accueil et d'un accompagnement des enfants, des adolescents et de leur famille. Donc là, le travail se fait, puisqu'il y a une phase de consolidation et d'amélioration et de projection sur

le futur pour améliorer encore et toujours la prise en charge. C'est la même chose pour le secteur adulte, puisqu'on a renforcé avec des engagements. On a développé toute la pratique ambulatoire. On travaille sur l'adaptation des procédures cliniques en cas d'utilisation des chambres de soins intensifs. On a signé une convention avec INFRI pour la consultation en liaison dans les institutions. Donc, au quotidien, on s'efforce d'améliorer encore et toujours une prise en charge qui est déjà aujourd'hui de qualité. Il n'y a aucune intention de notre part de vouloir dire «Tout va bien, circulez, y-a rien à voir»! Au contraire, sur tout le rapport, vous voyez que sur l'ensemble des éléments, c'est le travail et l'engagement de notre Direction, de nos médecins directeurs et de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices pour améliorer la qualité de la prise en charge. Dans ce canton, nous avons la chance d'avoir des professionnels compétents, qui s'engagent dans l'intérêt des patients. Je dois dire que depuis quelques années, nous avons beaucoup plus de facilité à recruter les médecins, les médecins chefs, les médecins adjoints, les médecins assistants et les chefs de clinique; ce qui n'a pas toujours été le cas. Ça, c'est dû à la qualité des prestations que nous offrons à Marsens.

En ce qui concerne la collaboration avec le CTJ, notre médecin directeur a repris la direction médicale de la clinique de jour pour enfants germanophones. Il y a là maintenant une collaboration qui s'est intensifiée avec cet élément-là. Il y a aussi un partenariat avec le médecin chef du centre thérapeutique francophone dans l'intérêt des enfants. Ces collaborations ont déjà permis d'améliorer la prise en charge médicale et thérapeutique au sein du dispositif de notre canton.

Effectivement, le TARPSY, l'introduction de ce nouveau tarif en 2018, c'est un gros défi pour le Réseau fribourgeois de santé mentale. Nous nous y préparons depuis des années. Nous sommes extrêmement bien situés, puisque nous participons au groupe de réflexion aussi au niveau national et que nous sommes tout à fait dans les tarifs, plutôt en dessous de la moyenne des tarifs suisses, ce qui nous permet d'être relativement confiants pour l'avenir, en tout cas financier, du Réseau fribourgeois de santé mentale par rapport à l'introduction de ces nouveaux tarifs, d'autant plus que, comme je l'ai dit en préambule, nous ne faisons que de renforcer la qualité de la prise en charge, donc pour nous un point important.

Nous avons également énormément travaillé pour renforcer la prise en charge alémanique. Nous savions que la prise en charge pour les patients germanophones n'était pas des plus idéales sur le site de Marsens. Donc, nous venons d'ouvrir le centre germanophone avec des consultations ambulatoires, la clinique, qui a été transférée de Pérolles à Villars-sur-Glâne pour les patients alémaniques. Nous sommes en train de procéder aux travaux pour ouvrir une unité hospitalière, fin 2018 – début 2019 au plus tard, en fonction des travaux. Nous avons dû quelque peu attendre sur le permis de construire que nous venons d'obtenir maintenant, ce qui

nous permet d'aller de l'avant et, là aussi, vraiment de pouvoir répondre aux besoins des patients germanophones.

En ce qui concerne la Chrysalide, c'est vrai que l'année passée, nous avons eu une occupation intense, ce qui nous a obligés parfois à transférer des patients de 17 ans sur la structure adulte. Cette année, on a moins d'enfants. Ce n'est pas par la qualité de la prise en charge, mais c'est parce qu'on a renforcé aussi tout le développement ambulatoire et qu'on essaye de vraiment prendre en charge les enfants et les jeunes qui en ont besoin en les gardant dans leur contexte quotidien, d'essayer de voir avec eux comment ils peuvent encore aller à l'école, comment on peut accompagner avec les collaborations intensifiées avec le CTJ, avec les groupes de parole renforcés aussi dans le secteur de pédopsychiatrie. Il y a un énorme travail qui est fait d'accompagnement et d'encadrement. C'est pour ça aussi que nous souhaiterions déplacer la Chrysalide de Marsens à Fribourg, parce que nous sommes convaincus que là, ce serait important que l'on puisse un peu déstigmatiser la prise en charge. Ce n'est pas tellement la qualité mais c'est le fait d'aller à Marsens, d'être sur le site qui peut poser des problèmes aux parents; moi, j'ai beaucoup de retours. M^{me} la Députée Badoud a cité un témoignage, moi, j'ai des lettres et beaucoup de témoignages de gens qui ont été enchantés de la prise en charge. Toutes les prises en charge ne sont pas pareilles. On est dans des prises en charge qui sont toujours particulières, difficiles, qui demandent beaucoup d'accompagnement. Parfois, les familles peuvent aussi vivre différemment la prise en charge. Parfois, des enfants ne veulent plus parler avec leurs parents. On doit gérer toutes ces questions-là. Donc, chaque cas n'est pas simple. Chaque fois, c'est une situation avec un jeune en difficulté. Notre engagement, au RFSM, c'est vraiment d'offrir la meilleure prise en charge possible dans ce cadre-là.

Je ne peux que saluer aussi la psychiatrie-liaison. Cela fait longtemps qu'on a mis en place cette psychiatrie-liaison. On a fait des bilans. Effectivement, on évite des hospitalisations. On voit que ça permet d'aider les équipes des EMS sur le terrain pour améliorer la prise en charge, pour donner des outils et des éléments. Je crois que c'est vraiment extrêmement important.

En ce qui concerne la question de M^{me} la Députée Bourguet sur les places d'accueil, je veux d'abord dire une chose, les cliniques de jour telles que celles qu'on a dans le canton, on en a une à Fribourg (francophone) et une alémanique. Ce sont des cliniques de jour aigües où la maladie psychiatrique est toujours présente. Il peut arriver que nous prenions en charge un patient à la clinique de jour pour soulager une famille, mais c'est plutôt des cas d'exception. Par contre, cette question-là est traitée dans la loi sur la personne en situation de handicap. Je serai devant le Grand Conseil, cet automne, avec cette loi-là, où on va renforcer toute la prise en charge ambulatoire justement pour aider les familles prenant en charge une personne en situation de handicap, que ce soit un handicap

mental, psychique ou physique, pour leur permettre d'avoir plus de possibilités de ressourcement. Alors que ce soit par de l'appui, comme Pro Infirmis avec le service de relève, qui vient à la maison soutenir la famille pour que la famille puisse aller se ressourcer un peu, que ce soit par des activités ambulatoires qu'on souhaite intensifier aussi ou alors par l'ouverture de foyers d'accueil de jour, parce que c'est une prise en charge différente. Quand vous êtes en clinique de jour, il y a tout un programme journalier avec un objectif de stabiliser une situation, soit à la sortie de l'hôpital, soit pour éviter une entrée en hôpital. On est dans une autre prise en charge. Il faut effectivement qu'il puisse y avoir des places dans les foyers d'accueil de jour, qu'il y ait une activité. On en a déjà, on le fait déjà, mais on aimerait renforcer effectivement cet élément.

C'est avec ces remarques et surtout en remerciant tous les collaborateurs et collaboratrices du RFSM, qui font, au quotidien, un travail extraordinaire dans l'intérêt des patients qui en ont besoin que je termine.

Je ne vous invite pas à prendre acte de rapport, puisque ce n'est pas prévu, en principe, qu'il soit débattu au Grand Conseil selon la loi, puisqu'il était transmis seulement pour information. Cependant, je suis contente qu'on ait pu faire ce débat-là.

Le Président. Ich danke Ihnen, Frau Regierungsvertreterin, und danke auch für Ihren letzten Hinweis. Aber es war der Wunsch des Grossen Rates, über diesen Bericht zu sprechen. Ich danke Ihnen auch für Ihre Aufmerksamkeit.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Rapport d'activité 2017-GC-98 Commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital intercantonal de la Broye (CIP HIB; 2016)¹

Rapporteuse: **Meyer Loetscher Anne** (PDC/CVP, BR).

Représentante du gouvernement: **Anne-Claude Demierre**,
Directrice de la santé et des affaires sociales

Discussion

La Rapporteuse. La Commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital intercantonal de la Broye vous soumet son rapport, qui porte sur son activité en 2016 ainsi qu'une séance en janvier 2017. La commission s'est réunie à trois reprises, dont deux séances avec l'ancienne délégation fribourgeoise et sous la présidence du député vaudois Daniel Ruch et une avec la nouvelle délégation sous ma présidence, puisque la présidence passe désormais en mains fribourgeoises pour deux ans et demi.

Dès notre entrée en fonction et selon les tâches qui nous incombent, la commission fut soucieuse de connaître l'avancement des travaux de la vision stratégique du HIB, qui définira les contours de l'établissement. Si la vision sur le long terme n'est pas encore connue, quelques lignes directrices pour le court et le moyen terme nous ont été présentées.

L'Etablissement a clairement fait le choix et mis en pratique la conviction que le HIB doit jouer un rôle moteur dans le paysage de la santé broyarde sur un plan global. Ainsi, il met les conditions-cadre pour un travail en réseau avec les partenaires de type soins à domicile et médecins installés. Le HIB soutient la médecine de premier recours et propose un cabinet de groupe.

L'hôpital a un grand besoin de réorganiser ses espaces, notamment en améliorant le flux des patients et les itinéraires cliniques. Cette réorganisation requiert aussi des locaux modernisés et adaptés aux besoins. Le HIB a mandaté un bureau spécialisé pour mener une analyse sur les infrastructures du site de Payerne.

A moyen terme, le HIB a décidé de construire un nouveau bâtiment ambulatoire, qui pourrait être la base d'un futur hôpital, qui sera à réaliser dans une deuxième étape.

Dans le cadre de cette deuxième phase de construction, il conviendra de déterminer la forme du suivi de la construction par les deux Grands Conseils, sachant que les modalités ne sont pas les mêmes sur Vaud et sur Fribourg.

Avec le nouveau statut du HIB, il était nécessaire d'instaurer une nouvelle convention collective de travail. Les négociations n'ont pas été faciles, car les possibilités financières de l'établissement sont limitées. La CCT Santé Vaud est la CCT de référence dans le domaine de la santé vaudoise. Elle a été préférée à d'autres modèles. Vous aurez remarqué les différences avec le modèle fribourgeois.

Nous saluons particulièrement le projet Infirmières Mobile Urgence-Domicile (dit IMUD), qui a été mis sur pied en 2016. C'est la création d'une équipe d'infirmières spécialisées en urgence et en soins à domicile, située la nuit aux urgences du HIB à Payerne. Cette organisation va réduire le nombre d'hospitalisations dites inappropriées. Il s'agit d'un bel exemple de collaboration entre partenaires de la santé.

Sur un plan financier, le HIB a clôturé l'exercice 2015 avec un bénéfice de Fr. 1 263 888.79.

Globalement les charges sont maîtrisées. Le budget 2017, quant à lui, est équilibré.

L'activité a vu une augmentation des cas en réadaptation alors que les hospitalisations ont diminué.

Du côté de la maternité, un record a été atteint avec 626 naissances.

¹ Rapport pp. 1110ss.

La très grande majorité des engagements sont tenus et évalués positivement, la commission a constaté que globalement le HIB se porte bien.

De nombreux efforts ont été mis sur la réinstauration d'une bonne image de l'établissement, que ce soit auprès des patients, des employés ou de la population.

Autre domaine qui n'est pas directement lié au HIB, la commission salue la mise en place d'un projet pilote de 3 ans pour le libre passage dans les EMS de la Broye. Cette mesure devrait permettre de libérer des hospitalisations inappropriées à l'Hôpital par la mise à disposition d'une plus large palette de lits disponibles. Nous remercions notre Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre pour son engagement dans ce dossier.

La Commission interparlementaire de contrôle du HIB a pu constater le dynamisme de l'établissement. En effet, dans un contexte difficile pour tous les hôpitaux, le HIB se positionne comme l'acteur principal en matière de politique de la santé pour la région. La mise en réseau en sera facilitée.

Avec ces commentaires et au nom de la commission, je vous demande de prendre acte du rapport.

Gamba Marc-Antoine (PDC/CVP, FV). Je m'exprime en tant que représentant du groupe démocrate-chrétien. J'aime bien déclarer mes intérêts, je suis un médecin de famille installé à Corminbœuf dans un centre médical, je suis un sportif fair-play qui accepte de perdre de temps en temps. (*Rires!*)

Le rapport annuel de la commission interparlementaire sur le HIB a été analysé en détail par le groupe démocrate-chrétien. Le HIB est difficile à manœuvrer par définition car géré par deux cantons, les cantons de Vaud et de Fribourg. Il y a accalmie après l'agitation de ces dernières années, le nouveau directeur semble jouer son rôle. Les collaborations du HIB, de type PPP (partenariat public-privé) et PAH (selon ma dénomination: partenariat ambulatoire et hôpital) avec différents partenaires comme les médecins installés de la région sont à souligner et à louer. Le projet pilote pour une libre circulation dans les EMS Vaud/Fribourg et la fusion des soins à domicile sont des pistes prometteuses. Des sujets difficiles sont mentionnés dans le rapport, il s'agit des problèmes des différences de salaires entre les deux cantons à tous les niveaux. C'est une affaire à suivre. La collaboration HIB-HFR n'est pas parfaite et doit être améliorée. Des bisbilles comme celles des centres métaboliques ou celles des médecines du sport n'ont pas raison d'être. Ce rapport est réaliste mais par contre manque peut-être un peu de bling-bling. Le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et déclare un lien d'intérêt: j'ai été membre de cette commission interparlementaire du HIB jusqu'en décembre dernier.

Le groupe socialiste a lu avec attention le rapport de la commission interparlementaire de contrôle du HIB et remercie les rédacteurs pour la clarté et la qualité des informations.

Nous prenons note avec plaisir que, passé les turbulences de l'année précédente, les nouvelles énoncées par ce rapport sont extrêmement réjouissantes. Nous saluons ce qui nous semble un nouvel élan, une nouvelle impulsion un peu lente à arriver certes mais qui maintenant est bien là. Nous ne pouvons que soutenir et saluer les initiatives qui visent à renforcer, développer la collaboration avec les partenaires régionaux de la santé, de même que l'appui à la médecine de premier recours. Nous sommes heureux de lire que trois projets intercantonaux ont vu ou vont voir le jour tout soudain, à savoir la libre circulation dans les EMS de la Broye, la fusion des aides et soins à domicile et enfin celui de l'infirmière d'urgence à domicile 24 heures sur 24 et pour toute la Broye. C'est toujours gratifiant de constater la bonne volonté et l'engagement de nos autorités auprès de celles et ceux qui ont œuvré à continuer le rapprochement et une certaine harmonisation pragmatique de nos deux cantons pour le bien-être de toute une population.

Le groupe socialiste se réjouit de constater que les comptes clôturent avec un bénéfice et que la maternité du HIB bat des records. Voilà un bien joli signe de vitalité pour la région et surtout une belle marque de confiance des Broyards envers le HIB. Nous relèverons encore que le HIB va entrer dans une phase de construction et que le transfert des biens immobiliers est enfin pratiquement à bout touchant même si cela n'a pas été une mince affaire.

S'il y avait un petit bémol à relever parmi toutes ces constatations, ce serait celui des travaux concernant la CCT du personnel. Nous sommes conscients des divergences de points de vue, du temps que cela a déjà pris, de la complexité des négociations, mais nous restons persuadés qu'au-delà des considérations économiques, nous avons affaire à du personnel de qualité et qu'il est important de lui montrer que l'Etat et le Conseil d'établissement reconnaissent la valeur du travail accompli au quotidien. En ce sens, le groupe socialiste ne peut qu'encourager le Conseil d'établissement à poursuivre les travaux d'élaboration de la CCT en ayant une réelle écoute des besoins du personnel.

C'est avec ces remarques, félicitations et encouragements que nous prenons acte de ce rapport.

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). J'annonce mon lien d'intérêt: je préside l'Association fribourgeoise des sports dont un groupe de travail mène une réflexion commune avec le projet de médecine du sport du HFR. Je remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport. J'aurais juste une question à l'attention de M^{me} la Commissaire du Gouvernement.

Nous avons lu dans le rapport sur le HFR présenté à la session de mai que cette structure est en train de mettre sur pied un

centre de compétences en matière de médecine du sport. Or, je lis dans le rapport sur le HIB que le centre métabolique de cet hôpital entend développer des projets dans le domaine de la médecine du sport. Un centre cantonal se met en place à Fribourg et des projets se développent dans la Broye, y a-t-il, M^{me} la Commissaire, une coordination dans ce domaine? Les projets broyards sont-ils coordonnés avec ceux du HFR?

L'AFS a fait le choix de coordonner ses réflexions avec celles du HFR, car nous pensons que nous serons plus efficaces en réunissant les compétences et les réflexions respectives. Je pense que tous les projets cantonaux dans ce domaine devraient également être coordonnés. Je vous remercie pour votre réponse.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit. Mes liens d'intérêts: je suis ancien médecin-chef d'orthopédie, donc chirurgien à deux neurones de l'Hôpital intercantonal de la Broye et je suis membre de la commission intercantonale parlementaire depuis le 1^{er} janvier de cette année. Je connais donc assez bien, peut-être le mieux dans cet hémicycle, les relations du HIB.

J'étais heureux de lire un petit peu le positivisme qui régnait dans ce rapport. J'étais très heureux de voir que la collaboration intercantonale, même si c'est une collaboration qui avance très lentement, avance quand même dans le bon sens et je pense qu'au XX^e siècle, on pourra annexer le territoire vaudois dans notre canton de Fribourg, mais il faudra encore un siècle, je pense.

Ceci étant, concernant le centre métabolique, j'aimerais quand même lancer une petite pointe concernant ce centre métabolique, parce qu'on a été quand même les premiers à mettre en place en collaboration avec le CHUV ce centre métabolique et j'étais très courroucé d'entendre, alors que j'étais déjà à la retraite, qu'on nous a piqué le médecin-chef du centre métabolique et c'est l'Hôpital cantonal qui nous l'a piqué, ceci pour l'historique en aparté.

En ce qui concerne les hospitalisations inappropriées, ça me fait toujours un petit peu bondir quand on parle d'inapproprié. Je vous assure que quand la phase d'une hospitalisation aigüe est terminée, on a eu jusqu'à présent mille peines à renvoyer les gens à la maison pour diverses raisons. Et je crois que la solution qui a été choisie de prendre ces infirmières d'urgence qui vont à domicile va quand même un petit peu remédier à cette problématique. Et puis, j'aimerais bien qu'on gomme un petit peu cette notion de «inapproprié» parce que ça a une connotation un petit peu négative, voire très négative et j'ai l'impression que c'est les assurances qui ont découvert cette terminologie, n'est-ce pas, M. le Président.

J'ai encore peut-être un vœu, un grand souhait à formuler, c'est qu'on a mis en place le master de médecine et puis quand j'étais au CNA, j'ai plaidé pour que le HIB fasse aussi partie pour les étudiants des lieux de pratique. C'est important

aussi qu'ils puissent voir un hôpital moins grand que l'Hôpital cantonal et j'ose espérer que je le verrai encore de mon vivant, que les étudiants descendront à Payerne dans notre cher HIB.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention et a pris acte du rapport annuel 2016 de la commission interparlementaire de contrôle du HIB.

Compte tenu de tout ce qui a été dit et redit et étant devant tant de convergence, je vais arrêter les redondances et vous épargner quelques minutes supplémentaires de séance caniculaire et ainsi vous faire profiter de quelques minutes supplémentaires du magnifique temps ensoleillé.

Mais juste quand même une petite remarque par rapport au centre métabolique; nous avons l'impression qu'on se fait piquer nos bonnes idées et nos médecins. Bel été à toutes et tous!

La Rapporteuse. D'entrée, j'aimerais remercier tous les groupes qui remarquent l'effort du HIB de jouer un rôle prédominant dans la santé au niveau de la Broye et qui créent des collaborations qui, je crois, n'existent pas nécessairement dans toutes les régions. Là, on peut vraiment saluer ce rôle-là.

Par rapport aux différentes questions, la collaboration entre le HFR et le HIB a été effectivement émise par nos deux députés ici présents. C'était effectivement un souci qu'on a eu, une interrogation, c'est pour cela qu'il figure d'ailleurs dans le rapport. La collaboration doit aller dans un sens mais évidemment nous nous attendons à ce qu'elle aille dans l'autre sens aussi. Ce n'est pas une concurrence au HFR, elle doit être un complément du HFR et c'est vraiment le vœu de la commission interparlementaire.

Par rapport à la CCT du personnel, là aussi, si ça figure dans le rapport, c'est que c'est une préoccupation de la commission à savoir que les salaires ne sont évidemment pas les mêmes qu'on soit dans une CCT Santé Vaud ou dans une CCT fribourgeoise. Les chiffres nous ont démontré que la différence était énorme et dans ce sens-là on peut se demander laquelle est la bonne, finalement est-ce qu'il y en a qui sont mieux payés ou d'autres pas assez et quel serait le juste milieu?

Par rapport à d'autres questions, on ne peut pas non plus se substituer au Conseil d'établissement, qui, lui, a pris des décisions. Nous ne sommes qu'un organe de contrôle et nous devons donc rester à notre place.

Sinon, par rapport au master en médecine, je peux juste dire à titre privé, parce que j'ai eu l'information, qu'il y a eu un rapprochement en tout cas avec les deux médecins Caramelo et Bulliard pour avoir des discussions dans ce sens-là. Je vous donne l'information plus à titre privé, parce que je ne l'ai pas eue dans le cadre de la commission de contrôle. Sinon les autres questions sont adressées à M^{me} la Commissaire du Gouvernement, je vous laisse la parole.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. A mon tour de remercier tous les porte-paroles, qui ont effectivement relevé l'importance du HIB dans le système sanitaire de notre canton. M. le Député Gamba a relevé peut-être la difficulté de gérer cet hôpital, qui est géré par deux cantons. Pour le rassurer, lui dire qu'il y a une excellente collaboration entre les deux cantons, nos deux services de santé publique travaillent ensemble pour préparer toutes les conventions de prestations, les budgets, les comptes. Il y a une très, très grande collaboration et avec mon collègue Pierre-Yves Maillard, nous participons à tour de rôle à la commission interparlementaire, ce qui nous permet aussi d'avoir les informations. Je crois que là, il n'y a pas de souci par rapport à la gestion de cet hôpital par deux cantons. C'est plutôt un modèle du genre, ça se passe extrêmement bien.

En ce qui concerne la question de la CCT, c'est des discussions qu'on a depuis un moment, nous avons eu avec mon collègue du canton de Vaud une rencontre avec les partenaires sociaux et le Conseil d'établissement pour discuter de cette question-là. Nous avons convenu que nous souhaitions qu'il parle de la CCT Santé vaudoise et puis que ce soit le premier pas puis ensuite qu'il y ait les discussions mais qui seront d'un ordre plus général sur une évolution éventuellement vers la CCT qui est en place pour Rennaz. Mais d'abord, ils doivent rentrer dans la CCT qui régit tous les hôpitaux. C'est le premier pas à faire, il y a déjà une date qui est fixée pour un protocole d'accord avec les partenariats sociaux. Les choses avancent bien. Ça règlera la question notamment des différents statuts, puisqu'il n'y aura plus qu'un statut, qui sera cette CCT pour autant que tout se déroule pour le mieux.

En ce qui concerne la question de la fusion des Spitex, là aussi, j'ai eu une discussion avec les réseaux santé vaudois et fribourgeois. Je suis entrée en matière sur cette fusion, on accompagne le projet aussi avec le chef du Service de la santé publique du canton de Fribourg. Le cadre est assez clair, par contre, en ce qui concerne les montants financiers, nous mettons dans ce projet les mêmes montants que nous mettons pour les autres districts et s'il y a des prestations de plus qui devraient être données pour les citoyens broyards fribourgeois, puisqu'il y aura un même panier pour cette Broye valdo-fribourgeoise, ça sera à charge des communes, puisque mon rôle est aussi de m'assurer de l'équité de traitement entre les prestations qui sont données sur l'ensemble du territoire cantonal, mais les choses ont été très claires avec la Broye fribourgeoise et je ne peux que saluer ce projet, qui devrait effectivement s'inscrire dans le cadre de la convention qu'on a avec le HIB.

En ce qui concerne la médecine du sport, l'Hôpital fribourgeois développe ce projet. Il y a déjà les premières bases qui sont là. J'ai aussi découvert le projet HIB dans le rapport, j'ai noté de prendre cet objet au bureau et au conseil d'administration du HFR, parce que je n'ai pas eu d'information sur le développement du projet, puisque pour l'activité ambulatoire

du HIB, il y a une certaine autonomie, puisque le financement par l'Etat du HIB, c'est uniquement sur le volet stationnaire. Parfois, on apprend aussi certaines informations soit par les journaux, soit par les rapports d'activité.

En ce qui concerne le master, pour moi, c'était un élément extrêmement important. J'ai mandaté mes représentants au comité de pilotage pour prendre contact avec le HIB. Le HIB doit faire partie des hôpitaux qui fourniront effectivement des stages pratiques. On m'a informé que de premiers contacts avaient déjà eu lieu avec les médecins pour voir comment c'est possible. Les premières discussions ont eu lieu pour voir quelles sont les possibilités par rapport à ça.

C'est avec ces remarques, Mesdames et Messieurs, et en remerciant une fois encore tout le personnel du HIB, la direction, les collaborateurs et collaboratrices, qui, eux aussi, s'engagent avec compétence et professionnalisme dans l'intérêt des patients de cet hôpital que je vous invite à prendre acte de ce rapport. J'aimerais encore féliciter M^{me} la Rapporteuse qui reprend la présidence de cette commission pour deux ans et demi.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Elections

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

3 membres (députés) de la Commission de la Haute école pédagogique Fribourg (HEP-PH FR)

Bulletins distribués: 98; rentrés: 98; blancs: 0; nuls: 1; valables: 97; majorité absolue: 49.

Ont obtenu des voix et sont élu-e-s M./M^{mes} Antoinette de Weck: 88; Katharina Thalmann-Bolz: 85; Gaétan Emonet: 79.

A obtenu des voix: M^{me} Sylvie Bonvin-Sansonnens: 4.

3 membres (députés) de la Commission administrative de l'Etablissement de détention fribourgeois

Bulletins distribués: 97; rentrés: 94; blancs: 0; nuls: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Ont obtenu des voix et sont élu-e-s M./M^{mes} Christine Jakob: 62; Bertrand Morel: 58; Katharina Thalmann-Bolz: 58; .

A obtenu des voix: M. Benoît Piller: 34; M^{me} Sylvie Bonvin-Sansonnens: 26.

—

Clôture

Le Président. Meine Damen und Herren, ich darf Sie noch um einen kleinen Moment der Aufmerksamkeit bitten, bevor wir diese Session definitiv schliessen.

Wir sind mit der Junisession bereits in der Halbzeit dieses ersten Jahres angelangt und es ist mir ein Anliegen, zwei, drei Dankesworte zu sprechen für diesen ersten Teil des Jahres. Ich möchte vorab danken den Herren Fraktionspräsidenten und den Mitgliedern des Büros für die ausgezeichnete Zusammenarbeit, die wir in dieser neuen Legislaturperiode gefunden haben und auch pflegen.

Ich möchte ein weiteres Mal herzlich danken der Frau Generalsekretärin mit all ihren Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern für die ausgezeichnete Unterstützung, die wir geniessen dürfen und die sehr mithelfen, dass dieser Ratsbetrieb gut funktioniert.

Maintenant, j'ai encore une petite mission. Hier, je le dis en français parce que ça, c'est très important, les missions, il faut toujours les donner en français. *(Rires!)* Hier, à Blumisberg, on était dans une bonne ambiance et on a créé une chorale du Grand Conseil. On avait désigné à l'unanimité notre directeur pour ce chœur, notre collègue Philippe Savoy. Aujourd'hui, on ne va plus chanter, M. le Directeur, mais je vous donne la mission suivante: au début de la session de septembre, on veut commencer en chantant, alors je vous prie de préparer une petite chanson d'ouverture pour la session de septembre, on va même le mettre à l'ordre du jour pour qu'on ait assez de temps à disposition. J'ai encore un souhait, on a une chanteuse vraiment extraordinaire dans nos rangs, c'est notre collègue Suzanne Aebischer, peut-être si vous avez une partition de soliste pour elle, vous pouvez la mettre dedans. Merci beaucoup! *(Applaudissements)*

Petite remarque pour notre collègue député Nicolas Kolly, on avait presque l'impression ce matin qu'il avait l'idée de passer au groupe démocrate-chrétien. Alors si c'est vraiment le cas, M. le Député, il vous faut juste déposer la demande d'adhésion. *(Rires!)* Peut-être vous avez de la chance, car ça donne peut-être une compensation au groupe démocrate-chrétien pour ce qui nous est arrivé dans l'autre sens il y a quelques années en arrière. *(Rires!)*

Ich wünsche Ihnen allen eine erholsame Sommerzeit. Ich hoffe, Sie können eine paar Tage Ferien geniessen im Kreise Ihrer Familien. Ich freue mich, Sie in der Septembersession wieder zu begrüßen. La session de septembre sera de nouveau dirigée en français singinois! Merci beaucoup!

> La séance est levée à 11 h 45.

Le Président:

Bruno BOSCHUNG

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*